



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-1 : Ouverture des parcelles fortement embroussaillées et maintien de leur ouverture par gestion pastorale

O
B
J
E
C
T
I
F
S
A
-
1

F
I
C
H
E
A
-
1
-
1

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait de leur enfrichement (phénomène très marqué sur les versants aux pentes raides entourant les roches). Pour réhabiliter les pelouses fortement embroussaillées, l'élimination de la végétation ligneuse par broyage suivie d'un entretien par pâturage permet de favoriser le retour d'une strate herbacée typique des pelouses calcicoles.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- Exploitant agricole
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :

- plafond à 3000 €/ha/an
- MAEC de l'ordre de 350 €/ha/an

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

Site Natura 2000 (ensemble des entités sur les secteurs fortement embroussaillés)

Surface concernée :

7,5 ha environ

Habitats d'intérêt communautaire ciblés

Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Améliorer l'état de conservation des pelouses
- Enrayer la dynamique progressive de la végétation (enfrichement)
- Favoriser la connectivité entre les secteurs de pelouses fragmentées
- Favoriser et optimiser une valorisation agricole de ces espaces

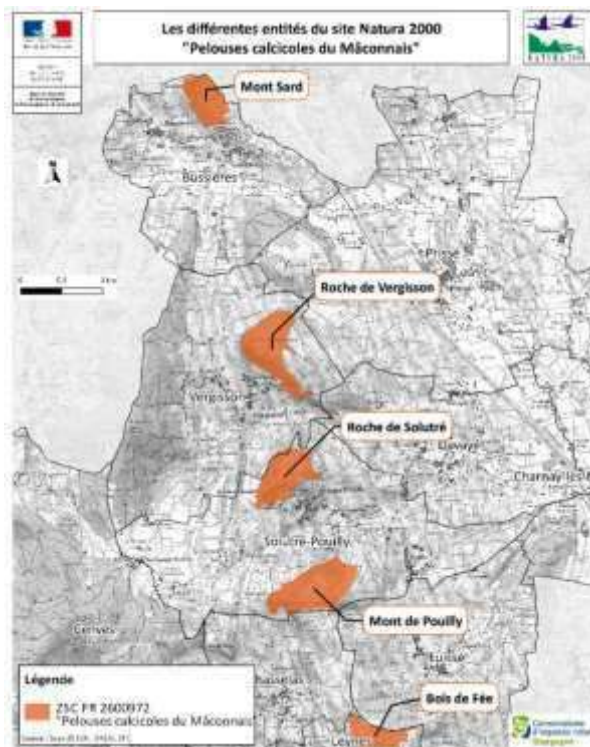
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Collectivités locales
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Prestataires spécialisés dans les travaux agricoles et forestiers
- Direction Départementale des Territoires

Localisation



Surfaces cibles (pelouses fortement embroussaillées) au sein du site Natura 2000 :

- Mont Sard : 1 ha
- Roche de Vergisson : 4 ha
- Roche de Solutré : 2 ha
- Mont de Pouilly : non ciblé
- Bois de Fée : 0,5 ha

Surfaces cibles hors Natura 2000 :

D'autres secteurs de pelouses fortement embroussaillées (sites relais du réseau « landes et pelouses ») feront l'objet d'un diagnostic complémentaire (mesure A.1.13) afin de cibler les surfaces susceptibles d'être réhabilitées par broyage.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mise en place de travaux d'ouverture des habitats de pelouses fortement colonisés par des fourrés arbustifs (Buis, Prunellier, Aubépine et Cornouiller notamment).
- Deux modes d'intervention peuvent être envisagés :
 - sur les terrains mécanisables (accessibles avec un tracteur), gyrobroyage de la végétation ligneuse avec l'utilisation d'un broyeur (à marteaux) ;
 - sur les terrains non mécanisables, débroussaillage et/ou abatage manuel de la végétation ligneuse.
- Modalités d'intervention selon un cahier des charges précis (intervention hors période de reproduction des oiseaux, surface ciblée et taux d'ouverture attendu, export des rémanents dans la mesure du possible, etc.), l'objectif n'est pas d'atteindre une élimination totale de la végétation ligneuse mais de maintenir un paysage mixte de pelouses/fourrés favorable à la faune. Il est donc préconisé de conserver plusieurs îlots de fourrés arbustifs disséminés sur l'ensemble de la parcelle en privilégiant les zones où le diamètre des tiges est important et/ou la végétation ligneuse est haute.
- Action obligatoirement suivie ou en accompagnement d'une gestion pastorale (mesure A.1.3).
- Zone d'application : pelouses pâturées ou non présentant un taux d'embroussaillage supérieur à 30 % (cf. carte des habitats). Privilégier des secteurs en continuité des clairières de pelouses existantes et des zones récemment colonisées par les ligneux. L'objectif est de favoriser la connectivité entre les pelouses subsistantes de manière à obtenir des surfaces suffisamment importantes pour assurer et faciliter leur gestion pastorale ultérieure.
- Échanges réguliers avec les opérateurs chargés des travaux afin d'assurer la traçabilité des opérations de gestion et de veiller au respect de leurs modalités de mises en œuvre.
- Suivi simplifié de la végétation pour évaluer l'impact des travaux d'ouverture (cf. mesure A-1-11).

Exemple d'expérience réalisée

- Broyage de restauration de pelouses sur le Mont Sard (CENB, 2003)
- Expérimentation de restauration de milieux ouverts sur une buxaie constituée à Vergisson (Programme Life, CENB, 2002)

Bibliographie

- Evaluation du DOCOB « Pelouses calcicoles du Mâconnais » - CENB, 2016
- Expérimentation de restauration de pelouse sur une buxaie constituée. Bilan de 5 années de suivi scientifique (CENB, 2007)

Calendrier de réalisation

10 années à venir.



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-3 : Gestion extensive des pelouses par pâturage

O
B
J
E
C
T
I
F
S
A
-
1

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces tout en produisant un fourrage de qualité en période estivale. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait de leur enfrichement (phénomène très marqué sur les versants aux pentes raides entourant les roches). Pour assurer de manière pérenne le maintien de ces habitats de pelouses, la gestion par pâturage constitue un des meilleurs moyens pour allier leur entretien et leur valorisation agricole.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

- Exploitant agricole
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :

- plafond à 1500 €/ha/an
- MAEc de l'ordre de 200 €/ha/an

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

Site Natura 2000 (ensemble des entités sur les secteurs non ou peu embroussaillés)

Surface concernée:
55 ha environ

Habitats d'intérêt communautaire ciblés

Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Soutenir et favoriser une utilisation pastorale extensive des pelouses
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des pelouses
- Limiter la dynamique progressive de la végétation (enfrichement)
- Assurer une valorisation agricole de ces espaces

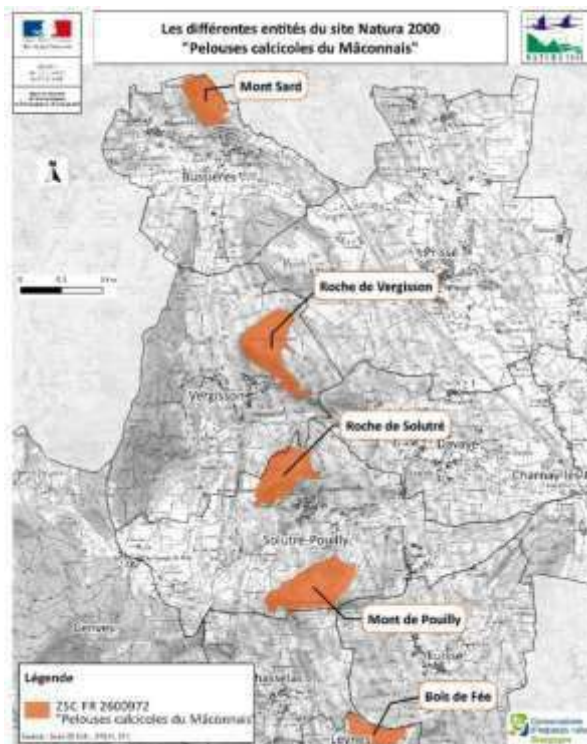
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Collectivités locales
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
- Direction Départementale des Territoires

Localisation



Surfaces cibles (habitats de pelouses) au sein du site Natura 2000 :

- Mont Sard : 8 ha
- Roche de Vergisson : 19 ha
- Roche de Solutré : 10,5 ha
- Mont de Pouilly : 17 ha
- Bois de Fée : 1 ha

Surfaces cibles hors Natura 2000 :

D'autres secteurs de pelouses (sites relais du réseau « landes et pelouses ») feront l'objet d'un diagnostic complémentaire (mesure A.1.13) afin de cibler les surfaces susceptibles d'être gérées par pâturage.

F
I
C
H
E
A
-
1
-
3

DESCRIPTION DE L’ACTION

- Mise en place ou poursuite d'une gestion pastorale sur les habitats de pelouses non ou peu embroussaillés.
- Modalités de pâturage selon un cahier des charges précis (absence totale de fertilisation, interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, raisonnement de l'utilisation des traitements antiparasitaires, etc.) et un plan de pâturage adapté aux caractéristiques de chaque unité de pelouses (type de végétations, surface, valeur agronomique, etc.) de manière à garantir une gestion pastorale cohérente et efficiente des pelouses.
- Le plan de pâturage visera à cadrer les pratiques pastorales pour chaque unité de pâturage (période prévisionnelle d'utilisation pastorale, chargement, niveau de consommation attendu, déplacement des animaux, etc.).
- Zone d'application : unités de pelouses déjà pâturées et nouvelles unités pouvant faire l'objet d'une gestion pastorale dans les années à venir (à envisager prioritairement sur les secteurs où les pelouses sont relativement bien conservées, cf. tableau ci-dessous, carte des habitats et évaluation du DOCOB). Une étude sera réalisée pour analyser la faisabilité d'un redéploiement d'une activité pastorale sur de nouvelles surfaces (mesure A.1.4).
- Sur les unités de pelouses fortement embroussaillées des travaux d'ouverture par broyage seront nécessaire en amont d'une gestion par pâturage (mesure A.1.1).
- Sur certains secteurs, la gestion pastorale des pelouses ne permet pas d'enrayer totalement le développement arbustif, il apparait alors nécessaire d'intervenir sur certains secteurs par des opérations complémentaires d'entretien mécanique (mesure A.1.2).
- Prévoir si nécessaire l'investissement d'équipements pastoraux (mesure A-1-5).
- Échanges réguliers avec les partenaires agricoles afin d'assurer la traçabilité des opérations de gestion et de veiller au respect de leurs modalités de mises en œuvre.
- Suivi pastoral simplifié pour évaluer l'impact du pâturage et réajuster les pratiques si nécessaire (mesure A.1.11).

Synthèse par entité du site Natura 2000 des surfaces de pelouses pâturables

Entité	Unités déjà soumises à une gestion pastorale	Unités potentielles nécessitant une gestion pastorale
Mont Sard	6,5 ha - pâturage ovin (engagé pour partie en MAE)	1,5 ha : partie sommitale et marge du versant dans la continuité des zones déjà pâturées
Roche de Vergisson	15 ha - pâturage caprin (engagé pour partie en MAE, modalités de pâturage à réajuster)	4 ha environ : pentes raides orientées sud aux abords de la Roche
Roche de Solutré	7 ha - pâturage équin (modalités de pâturage à réajuster)	3,5 ha environ : versant sud et partie sommitale du plateau de la Roche
Mont de Pouilly	17 ha - pâturage équin en période hivernal en complément d'une gestion par fauche	Seule une unité de 6 ha pourrait être pâturée en complément d'une gestion par fauche
Bois de Fée	Unités de pelouses gérées par fauche sur la quasi-totalité de leur surface	1 ha environ : bas des versants sud et ouest

Bibliographie

- Evaluation du DOCOB « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (CENB, 2016)
- Des broussailles au menu – INRA
- Faire pâturer des sites naturels – INRA, FCEN
- Des troupeaux et des hommes en espaces naturels, une approche dynamique de la gestion pastorale – INRA, CEN Rhône-Alpes
- Projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (CENB, 2016)
- Notices des MAEC sur le site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (CENB-DRAAF, 2016)

Calendrier de réalisation
10 années à venir.

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
3



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-4 : Etude préalable au renforcement de l'activité agropastorale

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait de leur enrichissement (phénomène très marqué sur les versants aux pentes raides entourant les roches). L'arrêt des pratiques pastorales, a conduit à l'abandon de certains secteurs de pelouses difficilement exploitables qui ont ainsi perdu toute vocation agricole en l'état actuel. En ce sens, le renforcement d'une activité agropastorale constitue un enjeu majeur pour le maintien et la reconquête des habitats de pelouses sèches actuellement non gérées sur le territoire.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :

- Sur devis avec un plafond à 6 000 €

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

- Site Natura 2000 (unités de pelouses actuellement non gérées)
- Sites relais de la trame « pelouses et landes »

Surface concernée:
16 ha environ sur le site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire ciblés

Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Evaluer la faisabilité technique, agronomique et financière d'une valorisation agropastorale des unités de pelouses non gérées
- Favoriser une valorisation agricole de ces espaces
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des pelouses

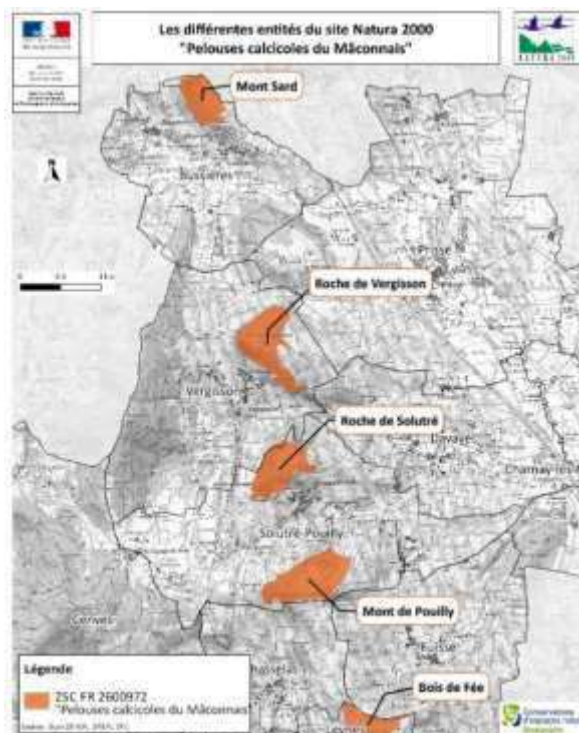
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Collectivités locales
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Chambre d'Agriculture Saône-et-Loire et SAFER
- Les Champs de Possibles, Terre de Lien
- Direction Départementale des Territoires

Localisation



Surfaces cibles (habitats de pelouses non gérés) au sein du site Natura 2000 :

- Mont Sard : 1,5 ha
- Roche de Vergisson : 4 ha
- Roche de Solutré : 3,5 ha
- Mont de Pouilly : 6 ha
- Bois de Fée : 1 ha

Surfaces cibles hors Natura 2000 :

D'autres secteurs de pelouses (sites relais du réseau « landes et pelouses ») feront l'objet d'un diagnostic complémentaire (mesure A.1.13) afin de cibler les surfaces susceptibles d'être gérées par pâturage.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réalisation d'une étude qui aura pour buts de :
 - identifier et cartographier précisément les surfaces de pelouses actuellement non gérées et qui pourraient faire l'objet d'un entretien par pâturage (16 ha environ sur le site Natura 2000 correspondant à des propriétés communales) ;
 - déterminer les différentes contraintes pouvant s'appliquer sur ces unités (présence de chemin de randonnée, accessibilité, abreuvement, faisabilité technique pour la pose de clôture, etc.) ;
 - définir les périmètres cohérentes d'éventuels parcs de pâturage sur ces surfaces ;
 - caractériser ces unités de pelouses sur le plan écologique (habitats naturels, niveau d'enjeux et de menaces, etc.) et sur le plan agronomique (qualité et quantité de la ressource fourragère) ;
 - hiérarchiser les unités de pelouse avec une grille d'analyse reprenant les éléments précités ;
 - identifier les équipements pastoraux nécessaires à la gestion pastorale de ces espaces (mesure A-1-5).
- Recherche de partenaires agricoles avec des systèmes d'exploitation orientés vers l'élevage et susceptibles de valoriser ces surfaces par pâturage. Plusieurs angles d'approche peuvent être envisagés : recherche d'exploitants locaux, installation d'un nouvel exploitant, pâturage en régie par des collectivités locales (berger salarié par exemple) ou prestataires en éco-pastoralisme.
- Zone d'application : unités de pelouses non gérées pouvant faire l'objet d'un entretien par pâturage sur le site Natura 2000. Dans le cadre d'un projet d'installation d'un exploitant agricole dont le système d'exploitation serait compatible avec la valorisation des surfaces en herbe liées aux pelouses calcicoles (élevage ovin ou caprin par exemple), une analyse plus globale des parcelles disponibles pour une gestion pastorale sera nécessaire (cf. mesure A.1.13). Les surfaces agricoles disponibles au sein de la trame « prairie bocagère » seront également à prendre en compte car un système d'élevage ne peut reposer uniquement sur la valorisation des pelouses calcicoles.
- En parallèle, il semble nécessaire d'engager une réflexion pour une meilleure valorisation des produits (viandes, fromages, etc.) issus de pratiques d'élevage favorables au maintien des pelouses et prairies bocagères du territoire (circuit court, « label » à développer, etc.)
- Cette action sera également articulée avec la mesure « Gestion extensive des pelouses par pâturage » (fiche A.1.3) afin de cadrer notamment les pratiques pastorales.

Exemple d'expérience réalisée

- Etude de faisabilité pour le déploiement d'une activité pastorale sur le réseau Natura 2000 des Vallées de la Loire et de l'Allier (CENB, 2014)
- Etude de faisabilité pour le déploiement d'une activité pastorale sur le site Natura 2000 « Pelouses calcicoles et falaises des environs de Clamecy » (CENB, 2015)

Bibliographie

- Evaluation du DOCOB « Pelouses calcicoles du Mâconnais » - (CENB, 2016)
- Faire pâturer des sites naturels - INRA, FCEN
- Outil pour analyser la faisabilité d'une gestion agricole des pelouses calcicoles du Grand Chalon (Université de Bourgogne, 2014)

Calendrier de réalisation

2019



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUERRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-5 : Investissements d'équipements pastoraux et mécaniques pour l'entretien des pelouses

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
5

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait de leur enfrichement. Pour assurer de manière pérenne le maintien de ces habitats de pelouses, la gestion par pâturage constitue un des meilleurs moyens pour allier leur entretien et leur valorisation agricole. Toutefois, sa mise en œuvre est souvent contraignante techniquement et coûteuse. Le soutien financier pour l'investissement de matériel nécessaire à la mise en place d'une gestion pastorale associée à un entretien mécanique est donc indispensable.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

- Exploitant agricole
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :

Sur devis

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

Site Natura 2000 (unités de pelouses entretenues par pâturage)

Surface concernée:

55 ha environ

Habitats d'intérêt communautaire ciblés

Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

Outils à mobiliser

Contrat Natura 2000
PAC (hors Natura 2000)

OBJECTIFS

- Soutenir et favoriser l'utilisation pastorale des pelouses
- Contribuer au maintien de l'état de conservation des pelouses

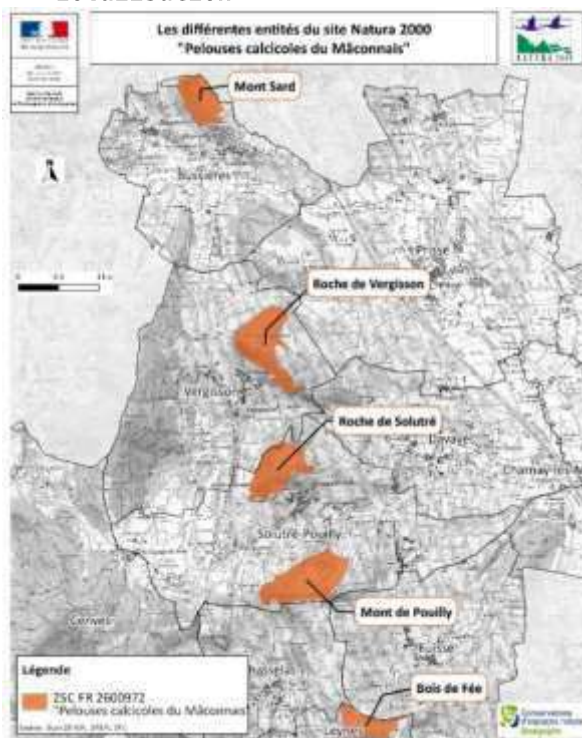
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Prestataires spécialisés dans les équipements pastoraux
- Direction Départementale des Territoires

Localisation



Surfaces cibles (habitats de pelouses non gérés par pâturage) au sein du site Natura 2000 :

- Mont Sard : 8 ha
- Roche de Vergisson : 19 ha
- Roche de Solutré : 10,5 ha
- Mont de Pouilly : 17 ha
- Bois de Fée : 1 ha

Surfaces cibles hors Natura 2000 :

D'autres secteurs de pelouses (sites relais du réseau « landes et pelouses ») feront l'objet d'un diagnostic complémentaire (mesure A.1.13) afin de cibler les surfaces susceptibles d'être gérées par pâturage et de faire l'objet d'investissement pour la pose d'équipements pastoraux.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agit de soutenir financièrement l'investissement d'équipements nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale :
 - clôtures (fixes ou mobiles, clôture électrique, batterie, électrificateur) ;
 - abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs, etc. ;
 - aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement ;
 - abris temporaires ;
 - tondeuse-débroussailleuse autoportée (entretien des lignes de clôtures) ;
 - installation de passages canadiens, de portails et de barrières ;
 - systèmes de franchissement pour les piétons.
- Le temps de travail nécessaire à la pose de ces équipements peut être également pris en charge financièrement par certains outils (Contrat Natura 2000, mesure 4.4.1 du PDR).
- L'investissement et la pose d'équipements pastoraux permet, d'une part, d'encourager les exploitants agricoles à utiliser et à valoriser ces espaces, et d'autre part, de contribuer à gestion pastorale cohérente et efficiente des pelouses (possibilité de scinder des parcs de pâturage, de mettre en défens des zones sensibles, etc.).
- Cette mesure vise également à soutenir financièrement l'investissement d'équipements nécessaires à l'entretien mécanique des pelouses en complément d'un entretien par pâturage (débroussaillage des ligneux notamment)
- Zone d'application : unités de pelouses faisant ou pouvant faire l'objet d'un entretien par pâturage sur le site Natura 2000.
- Cette action ne peut être engagée qu'en complément de la mesure A.1.3 « Gestion extensive des pelouses par pâturage ».

Exemple d'expérience réalisée

- Contrat Natura 2000 pour la pose de clôture sur la Roche de Vergisson (SMGS, 2009)

Bibliographie

- Faire pâturer des sites naturels – INRA, FCEN
- Les clôtures électriques, Guide de bonnes pratiques - CIHEAM-IAMM, 2009

Calendrier de réalisation

10 années à venir

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agira d'exploiter les pins arrivant à maturité dans une dizaine d'année en procédant à leur coupe et à l'exportation des bois et rémanents hors de la parcelle.
- A l'issue de la phase d'exploitation (année n), un gyrobroyage de la végétation ligneuse subsistante (ronciers, fourrés arbustifs, etc.) sera réalisé sur ces mêmes surfaces afin de favoriser le retour d'une végétation herbacée typique des milieux ouverts secs. Cette opération sera répétée en année n+1 et n+2 afin de limiter la dynamique arbustive.
- Modalités d'intervention pour le broyage selon un cahier des charges précis (intervention hors période de reproduction des oiseaux, surface ciblée et taux d'ouverture attendu, export des rémanents, etc.), l'objectif n'est pas d'atteindre une élimination totale de la végétation ligneuse mais de parvenir à un paysage mixte de pelouses/fourrés favorable à la faune. Il est donc préconisé de conserver plusieurs îlots de fourrés arbustifs feuillus disséminés sur l'ensemble de la parcelle.
- Action obligatoirement suivie ou en accompagnement d'une gestion pastorale (mesure A.1.3).
- Zone d'application : parcelle n°3 du document d'aménagement de la forêt communale de Solutré-Pouilly (cf. carte page précédente).
- Échanges réguliers avec les opérateurs chargés des travaux (exploitation des pins et broyage) afin d'assurer la traçabilité des opérations de gestion et de veiller au respect de leurs modalités de mises en œuvre
- Suivi simplifié de la végétation pour évaluer l'impact des travaux d'ouverture (cf. mesure A-1-11)

Exemple d'expérience réalisée

- Programme LIFE « Hélianthème », 2009-2014, Natagora et Natuurpunt.
- Restauration de pelouse après pinède sur différents sites, CEN Lorraine

Bibliographie

- Bilan de la réalisation de la coupe des pinèdes de la pelouse calcaire de la crevée Terre à Salmagne (55), CEN Lorraine (2010)
- Restauration de pelouses caussenardes d'allure steppique du Causse de Sauveterre - ZPS « Gorges du Tarn et de la Jonte », appel à projets Appel à projets 2012 « Travaux de restauration d'aires protégées dégradées »

Calendrier de réalisation

A partir de 2020.



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-7 : Amélioration des connaissances sur l'entomofaune associée aux milieux ouverts secs

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
7

RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Les conditions sèches et chaudes des pelouses offrent des conditions propices au développement de communautés animales spécialisées avec la présence de plusieurs espèces rares et/ou menacées. Néanmoins, le niveau de connaissance de certains groupes faunistiques à fort enjeu de conservation et/ou forte valeur indicatrice reste lacunaire. C'est le cas de l'entomofaune et plus particulièrement des orthoptères et lépidoptères. Il s'avère donc nécessaire d'actualiser et de parfaire les connaissances sur ces groupes taxonomiques.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :

Sur devis avec un plafond à 12 000 €

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat

Territoires concernés :

- Site Natura 2000 prioritairement (ensemble des entités)
- Sites relais de la trame « pelouses et landes »

Surface concernée:

70 ha environ sur le site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire ciblés (en tant

qu'habitats d'espèces)
Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Actualiser et parfaire les connaissances sur les lépidoptères et les orthoptères associés aux milieux ouverts secs
- Mettre en évidence les espèces rares et/ou menacées
- Evaluer la responsabilité du territoire pour leur conservation
- Disposer d'indicateurs pour le suivi de ces espèces en lien avec la gestion

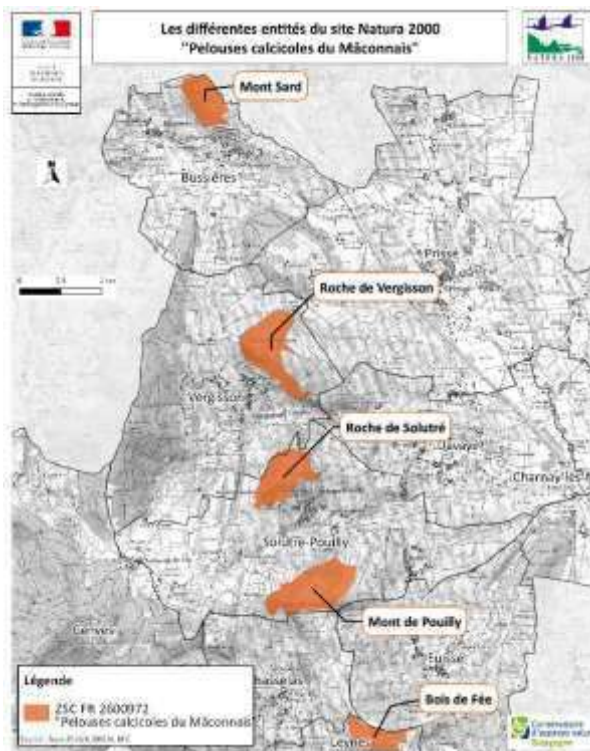
Acteurs concernés

- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Experts en entomologie (MNHN, OPIE, etc.)

Localisation



Surfaces cibles au sein du site Natura 2000 :

Complexe de pelouses/ourlets/fourrés calcaires présent sur chaque entité

Cette mesure pourra également être mise en œuvre sur d'autres secteurs de pelouses associées ou non à des fourrés arbustifs (sites relais du réseau « Landes et pelouses » hors Natura 2000) de manière à disposer d'une vision plus globale des enjeux de conservation liés à l'entomofaune.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agira de réaliser un inventaire des lépidoptères (rhopalocères) et des orthoptères présents sur le réseau de pelouses du territoire en ciblant prioritairement les 5 entités du site Natura 2000. Cet inventaire pourrait notamment permettre de :
 - confirmer le maintien des espèces les plus rares et/ ou menacées (*Stauroderus scalaris*, *Euchorthippus elegantulus*, *Hipparchia fagi* et *Arethusana arethusana*) ou de détecter la présence d'espèces patrimoniales anciennement observées (*Hipparchia semele* et *Chazara briseis* notamment) ou nouvelles pour le territoire (*Maculinea arion* par exemple).
 - préciser leurs secteurs de présence.
- Technique et protocole pour les rhopalocères : prospection visuelle et capture au filet avec plusieurs passages entre mai et septembre, protocole « Chronoinventaire » (MNHN, DUPONT-2014)
- Technique et protocole pour les orthoptères : prospection visuelle et/ou à l'ouïe en échantillonnant un ensemble de stations (50 m² environ) représentatives des principaux types de pelouses (dalle, xérophile, mésoxérophile et mésophile) présents sur chaque entités. 2 à 3 passages entre la mi-juillet et début septembre.
- Les espèces observées feront l'objet d'une bioévaluation (mise en évidence des espèces rares et/ou menacées inféodées aux habitats de pelouses, évaluation de la responsabilité du territoire pour leur conservation, etc.)
- Sur la base des données collectées, une analyse des cortèges présents sera réalisée à minima pour chaque entité du site Natura 2000.
- Dans une seconde phase, des suivis ou des inventaires complémentaires pourront être réalisés (méthode à définir) afin d'avoir un regard sur la gestion mise en place par rapport à certains groupes d'espèces à forte valeur indicatrice.

Bibliographie

- Langlois, D. & Gilg, O. 2007. Méthode de suivi des milieux ouverts par les Rhopalocères dans les Réserves Naturelles de France. Révision de la proposition de protocole 2002 de David DEMERGES et de Philippe BACHELARD. Réserves Naturelles de France, Quétigny, 33 pages
- Dupont, P. 2014. Le Chronoinventaire. Un protocole d'acquisition de données pour l'étude des communautés de Rhopalocères et Zygènes. Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris. Rapport SPN 2014 -: 47 pages

Calendrier de réalisation

2019-2020-2021-2022.



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-8 : Suivi de l'avifaune patrimoniale liée aux milieux semi-ouverts secs

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Le complexe d'habitats de pelouses et de friches calcicoles offre des conditions propices à la présence d'un cortège original d'oiseaux souvent rares et spécialisés (Engoulevent d'Europe, Fauvette mélanocéphale, Alouette Lulu, Pie-grièche écorcheur, etc.) dont les populations nicheuses nécessitent un suivi afin de mieux appréhender l'évolution de leur effectif et l'impact de la gestion.

Priorité : 3

Porteurs de l'action :
Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :
Sur devis avec un plafond à 8 000 €

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat

Territoires concernés :
- Site Natura 2000 prioritairement (ensemble des entités) et ses abords
- Sites relais de la trame « pelouses et landes »

Surface concernée:
100 ha environ sur le site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire ciblés (en tant qu'habitats d'espèces)
Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210) associés à des fourrés arbustifs

OBJECTIFS

- Mieux connaître les populations nicheuses de l'avifaune patrimoniale associée aux milieux semi-ouverts secs
- Suivre l'évolution des effectifs de ces populations
- Disposer d'indicateurs pour évaluer l'impact de la gestion

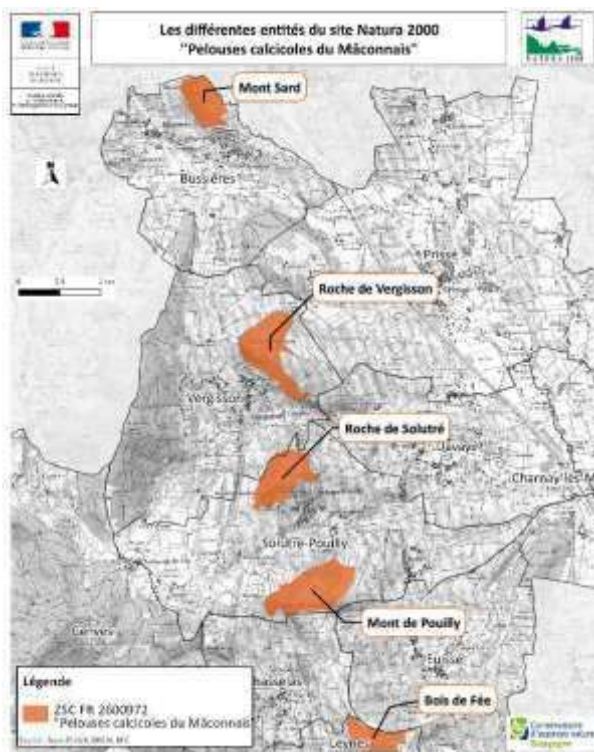
Acteurs concernés

- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Ligue pour la Protection des Oiseaux - Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire

Localisation



Surfaces cibles au sein du site Natura 2000 :
Complexe d'habitats de pelouses et de friches calcicoles

Cette mesure pourra également être mise en œuvre sur d'autres secteurs de pelouses et de friches calcicoles (sites relais du réseau « landes et pelouses » hors Natura 2000) ainsi que sur les abords de ces milieux (lisières du vignoble potentiellement favorables à l'avifaune).

DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Site des monts du Mâconnais et des roches de Solutré Pouilly et Vergisson
DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson
Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Territoires & Paysages

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agira de réaliser un suivi des populations nicheuses des espèces patrimoniales liées aux milieux semi-ouverts secs (Engoulevent d'Europe, Fauvette mélanocéphale, Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur). Ce suivi aura pour objectifs de :

- déterminer spatialement les secteurs les plus fréquentés par les oiseaux ;
- comptabiliser le plus précisément possible le nombre absolu de couples nicheurs par espèces ;
- caractériser la structure de la végétation associée aux secteurs fréquentés ;
- mettre en perspective ces résultats avec les itinéraires de gestion des différentes entités.

- Technique et protocole de suivi : à définir au regard des objectifs attendus et des modes de détectabilité des espèces suivies. Suivi à réaliser tous les 5 ans dans la mesure du possible.

- Zone d'application : complexe d'habitats de pelouses et de friches calcicoles prioritairement sur les 5 entités du site Natura 2000 et leurs abords (lisière de vignobles notamment) et secondairement sur les sites relais du réseau « landes et pelouses ».

Bibliographie

- MEZANI S. (2010) - Avifaune patrimoniale du site Natura 2000 n° FR2600972 "pelouses calcicoles du Mâconnais" : synthèse des connaissances et évaluation de l'impact de la gestion des habitats. AOMSL, 22 p.

Calendrier de réalisation

2021-2025



**OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR
UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS**

**Fiche action A-1-9 :
Connaissance et suivi des
espèces végétales patrimoniales**

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
9

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, Les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Les conditions sèches et chaudes des pelouses offrent des conditions propices au développement de communautés végétales spécialisées avec la présence de plusieurs espèces rares et/ou menacées. Leurs populations nécessitent un suivi afin de mieux appréhender l'évolution de leur effectif et l'impact de la gestion.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :
Sur devis avec un plafond à 10 000 €

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat

Territoires concernés :
- Site Natura 2000 prioritairement (ensemble des entités)
- Sites relais de la trame « pelouses et landes »

Surface concernée:
70 ha environ sur le site Natura 2000

Habitats d'intérêt communautaire ciblés (en tant qu'habitats d'espèces)
Pelouses calcaires (codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Mieux connaître les populations des espèces végétales les plus menacées
- Suivre l'évolution des effectifs de ces populations
- Disposer d'indicateurs afin d'évaluer l'impact de la gestion

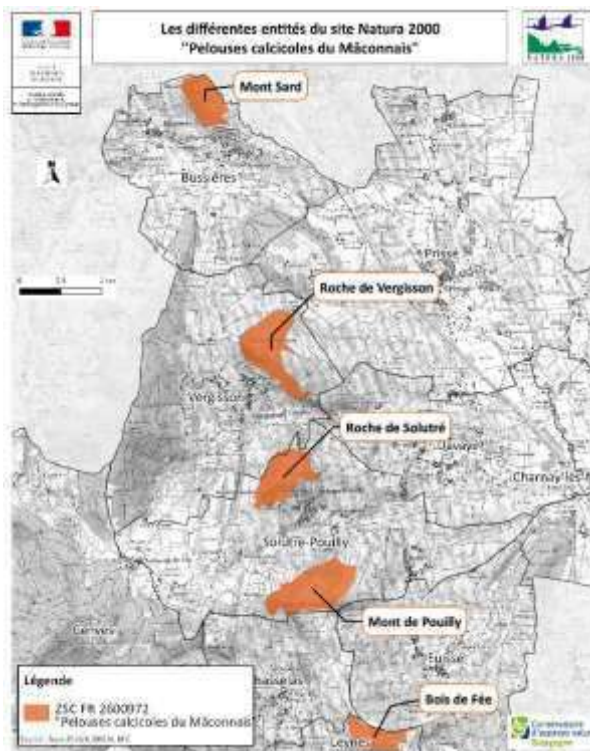
Acteurs concernés

- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Localisation



Surfaces cibles au sein du site Natura 2000 :

Complexe d'habitats de pelouses et falaises potentiellement favorable à l'expression et au développement des espèces végétales les plus menacées

Cette mesure pourra également être mise en œuvre sur d'autres entités de pelouses (sites relais du réseau « Landes et pelouses » hors Natura 2000) afin de disposer d'une vision plus globale des enjeux de conservation associés à ces espèces

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Espèces végétales ciblées : Anthyllide des montagnes, Genêt d'Allemagne, Laitue des Vignes, Minuartie à rostre, Pâturin de Baden, Silène d'Italie.

- Il s'agira dans un premier temps :
 - d'identifier dans la mesure du possible l'intégralité des stations actuelles pour ces 6 espèces (analyse des données récentes et historiques pour chaque espèce issue de la Base Flore - CBNBP avec visite des stations connues et prospections des habitats favorables au développement de ces espèces);
 - de les localiser géographiquement (cartographie par entité) ;
 - de caractériser succinctement leur biotope (contexte du biotope en termes d'habitat, de structure et de menaces).

Dans un second temps, un ou des dispositifs de suivi seront mis en place afin :

- d'évaluer la dynamique des populations pour chaque espèce à l'échelle du site Natura 2000 ;
- de contribuer à l'évaluation de l'impact de la gestion au regard de ces dynamiques de population.

- Protocoles de suivi : à définir et à adapter suivant la biologie des espèces suivies, les caractéristiques stationnelles (cas des falaises par exemple) et la taille des stations.

- Suivi à réaliser tous les 5 ans dans la mesure du possible.

- Zone d'application : complexe d'habitats de pelouses et de falaises prioritairement sur les 5 entités du site Natura 2000 et secondairement sur les sites relais du réseau « landes et pelouses ».

Bibliographie

- COLLECTIF (2015), Méthodologie de suivi des espèces végétales rares mise en place par un réseau d'acteurs de la conservation, Acta Bot. Gall. 162, pp : 23-36

Calendrier de réalisation

2019-2021



**OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR
UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS**

**Fiche action A-1-10 :
Evaluation et suivi de l'état de
conservation des pelouses calcicoles**

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
1
0

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, Les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Ils ont justifié la désignation du site Natura 2000 et font l'objet de différentes mesures de gestion intégrées à cette démarche. A ce titre, il est nécessaire de produire des indicateurs d'évaluation et de suivi de l'état écologique de ces milieux et de contribuer ainsi à l'évaluation de l'impact et de l'efficacité de la gestion écologique dont ils sont l'objet.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :

Sur devis avec un plafond à 15 000 €

Financement / Subvention :
Europe (FEADER),
Etat

Territoires concernés :
Site Natura 2000
(ensemble des entités)

Surface concernée:
70 ha environ

Habitats d'intérêt communautaire ciblés :
Pelouses calcaires
(codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Evaluer et suivre l'état de conservation des pelouses calcicoles
- Disposer d'indicateurs afin d'évaluer l'impact de la gestion en faveur de ces milieux
- Contribuer au suivi global de la dynamique d'évolution de la végétation (dynamique de fermeture notamment)

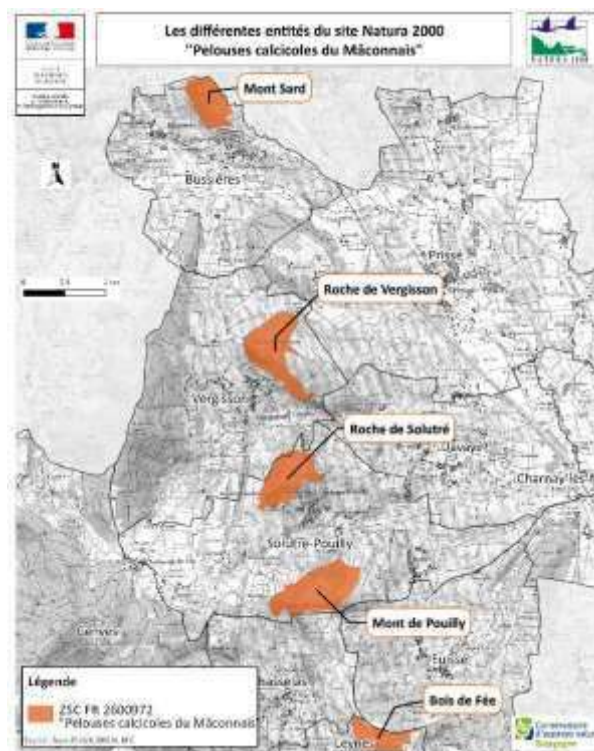
Acteurs concernés

- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Localisation



Surfaces cibles au sein du site Natura 2000 :

Habitats de pelouses calcicoles sèches (code Natura 2000 : 6210 et 6110) associés ou non à d'autres habitats de cette série de végétation.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Méthode d'évaluation et de suivi : l'état de conservation des pelouses calcicoles sèches est évalué selon les principes de la méthode d'évaluation proposée par le Muséum National d'Histoire Naturelle (Maciejewski L. et al., 2015). Dans le cadre de son application en Bourgogne sur les pelouses calcicoles sèches, cette méthode a été adaptée au contexte local en 2013 (groupe de travail : CBNBP, Communauté de communes de Gevrey Chambertin et CENB) et appliquée sur le site Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune » (DOUCET G.- CENB, 2013).

- Protocole : A partir d'un cheminement linéaire imposé (transect), il consiste à distinguer les différents types de végétation (pelouses, ourlets et fourrés arbustifs) présents le long de ce linéaire et à évaluer leur proportion par rapport à la longueur totale du transect. Les points de départ et d'arrivée du transect sont matérialisés de façon pérenne pour pouvoir facilement répéter le même cheminement d'un suivi à l'autre. Trois principaux paramètres sont analysés pour évaluer l'état de conservation des pelouses calcicoles : la structure et le fonctionnement de l'habitat, les altérations qu'il subit, et les évolutions de sa surface.

- En 2014, l'état de conservation des pelouses calcicoles a été évalué selon cette méthode sur 3 des 5 entités du site Natura 2000 des « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (Roche de Vergisson, Roche de Solutré et Mont de Pouilly).

- En 2017, l'état de conservation des pelouses calcicoles des 2 entités restantes (Mont Sard et Bois de Fée) sera évalué.

- A l'horizon 2025, l'état de conservation des pelouses calcicoles sera de nouveau évalué à l'échelle des 5 entités du site Natura 2000 en se basant sur les transects positionnés en 2014 et 2017. Cette étude permettra de suivre à l'échelle du site Natura 2000 et de chaque entité l'évolution de l'état de conservation des pelouses après plusieurs années de mise en œuvre du document unique de gestion. En parallèle, les résultats du suivi permettront de contribuer à l'évaluation de l'impact et de l'efficacité des mesures de gestion (articulation avec la mesure A.1.11) ainsi qu'à l'évaluation du document unique de gestion au terme de sa mise en œuvre (E.2.1).

Bibliographie

- MACIEJEWSKI L., SEYTRE L., VAN ES J., DUPONT P. (2015) - État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Guide d'application. Version 3. Avril 2015. Rapport SPN 2015 - 43, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 194 pp.
- DOUCET G. et al. / CENB (2013) - Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires du site Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune » (FR2600973) - 1ère année de suivi. Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, 52 p. + annexes
- GOMEZ S / CENB (2014) - Évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires du site Natura 2000 « Pelouses calcicoles du Mâconnais », 22 p. + annexes

Calendrier de réalisation

2017 : complément évaluation
2025 : Nouvelle évaluation



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-11 : Suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, Les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Ils ont justifié la désignation du site Natura 2000 et font l'objet de différentes mesures de gestion intégrées à cette démarche et encadrées par Le document unique de gestion. A ce titre, il est nécessaire de suivre leur mise en œuvre afin de garantir le respect des modalités d'entretien et de restauration définies et d'évaluer leur impact.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :

A intégrer à l'animation (10 jours/an environ)

Financement / Subvention :
Europe (FEADER),
Etat

Territoires concernés :
Site Natura 2000
(ensemble des entités)

Surface concernée:
70 ha environ

Habitats d'intérêt communautaire ciblés :
Pelouses calcaires
(codes : 6110 et 6210)

OBJECTIFS

- Garantir la bonne mise en œuvre des mesures de gestion en faveur des pelouses calcicoles
- Assurer une traçabilité des opérations de gestion
- Disposer d'indicateurs afin d'évaluer l'impact de la gestion

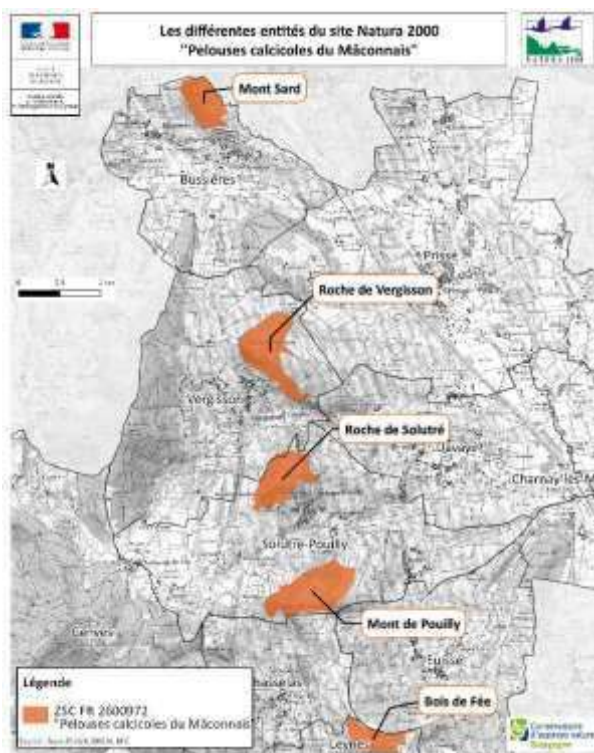
Acteurs concernés

- Structure animatrice du site Natura 2000
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site

Localisation



Surfaces cibles au sein du site Natura 2000 :

Habitats de pelouses faisant l'objet de mesures de gestion afin d'assurer leur entretien ou leur restauration

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles peut se décliner de la façon suivante :

- Accompagner et suivre la mise en œuvre des mesures de gestion en fournissant un appui technique et scientifique aux opérateurs chargés de conduire les actions de gestion (localisation des opérations, modalités de mise en œuvre, etc.).
- Collecter des informations sur les modalités de mise en œuvre des mesures (associée à une synthèse cartographique) de manière à assurer une traçabilité de la gestion conduite (rejoint l'action E.2.1).
- Mise en place de suivi simplifié de la végétation afin de disposer d'indicateur pour évaluer l'impact des mesures en œuvre.

Les protocoles associés au suivi simplifié de la végétation seront définis et adaptés en fonction des mesures de gestion et des surfaces ciblées. Un dispositif de suivi visant à évaluer de manière simplifiée l'impact du pâturage sur la végétation des milieux pelousaires a déjà été testé et éprouvé (CENB, 2015) sur différentes entités de pelouses (Mont Sard notamment). Le pâturage étant l'itinéraire de gestion le plus fréquent pour l'entretien des pelouses calcicoles, il est nécessaire de mettre en place ce type de suivi annuellement.

Le suivi technique de la gestion conduite en faveur des pelouses calcicoles aura également pour objectifs d'ajuster si nécessaire les modalités de gestion et de disposer d'éléments pour l'évaluation du document unique de gestion au terme de sa mise en œuvre (E.2.1).

Bibliographie

CENB (2015) - Evaluation des pratiques pastorales, Méthode de suivi technique de l'incidence du pâturage sur les milieux ouverts, 13 p.

Calendrier de réalisation

10 années à venir



OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUERRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

**Fiche action A-1-12 :
Guide de bonnes pratiques de
la trame « pelouses et landes »
du territoire**

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
1

F
I
C
H
E

A
-
1
-
1
2

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, Les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait leur enfrichement. La fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes » est fortement altérée à l'échelle du territoire en raison de sa fragmentation et de l'absence quasi-totale de continuités écologiques entre ses principales composantes (réservoirs et site relais). Il semble nécessaire de sensibiliser Les acteurs locaux sur l'intérêt de ces milieux, Leur fonctionnement sous l'angle de réseau écologique, Leurs enjeux de conservation et de gestion.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
Syndicat Mixte de Valorisation du Grand site

Estimation du coût :
Sur devis avec un plafond à 6 000 € : conception-impression

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
Ensemble du territoire

OBJECTIFS

- Informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux sur la trame « pelouses et landes du territoire »
- Promouvoir des modes de gestion contribuant au maintien des pelouses et landes sèches.
- Contribuer à l'amélioration de la fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes »

Acteurs concernés

- Usagers (exploitant agricole, viticulteur, propriétaires, etc.)
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Collectivités locales (élus, services techniques, etc.)

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Chambres d'Agriculture de Saône et Loire et du Rhône
- Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire
- Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Localisation



5 réservoirs de biodiversité couvrant 120 ha et correspondant aux 5 entités du site Natura des « Pelouses calcicoles du Mâconnais » (Mont Sard, Roche de Vergisson, Roche de Solutré, Mont de Pouilly et Mont de Leynes)

44 ha comprenant 35 entités identifiées comme des sites relais

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agira de concevoir et de diffuser une plaquette d'information associée à un guide de bonnes pratiques qui aura pour objectifs d'informer, sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux sur :

- la richesse du patrimoine naturel associé aux milieux de pelouses et de landes sèches (faune, flore et habitats naturels) ;
- les caractéristiques de la trame « pelouses et landes » du territoire (ses différentes composantes : sites cœurs, sites relais, continuités et ruptures écologiques, leur organisation dans l'espace, etc.) ;
- les enjeux et les objectifs de conservation associés à la fonctionnalité de cette trame : maintenir ou restaurer les sites cœurs de la trame ainsi que les sites relais et les continuités écologiques au sein d'un territoire dominé par le vignoble ;
- les pratiques et les modes de gestion favorables à la fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes » (en lien avec les pratiques agricoles et viticoles notamment) : recommandations pour l'entretien et la restauration de ces milieux (mesures A-1-1, A-1-2 et A-1-3), préconisations pour l'entretien, la gestion différenciée et la réhabilitation « d'infrastructures » naturelles ou semi-naturelles pouvant jouer le rôle de continuités écologiques (bandes enherbées, murs de pierres sèches et pierriers, talus en bords de routes, etc.).

- La rédaction de ce guide se fera en collaboration avec des techniciens agricoles et viticoles et des experts naturalistes.

- La conception et l'impression (100 exemplaires) seront confiées à un prestataire infographiste.

- La diffusion se fera prioritairement auprès des acteurs locaux et usagers concernés par la trame « pelouses et landes » du territoire et sa gestion (élus, exploitant agricole, viticulteur, propriétaires, services techniques, etc.)

Bibliographie

- Guide technique LIFE + Biodivine Bourgogne
- Guides des bonnes pratiques agricoles sur le réseau Natura 2000 « Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et Arrière Côte de Beaune » et « Forêts, pelouses et éboulis de la vallée du Rhoin et du ravin d'Antheuil » - CENB, 2004

Calendrier de réalisation

2022-2023

OBJECTIFS A-1 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR UNE MOSAÏQUE DE MILIEUX OUVERTS SECS

Fiche action A-1-13 : Plan d'actions en faveur de la conservation des sites relais de la trame « pelouses et landes »

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Issues d'un héritage pastoral, Les pelouses calcaires constituent aujourd'hui des cœurs de biodiversité emblématiques des monts du Mâconnais. Ce sont à la fois des habitats naturels rares et menacés (habitats d'intérêt européen) et des habitats jouant un rôle fonctionnel pour de nombreuses espèces. Depuis une cinquantaine d'années, ces milieux sont en forte régression du fait leur enfrichement. La fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes » est fortement altérée à l'échelle du territoire en raison de sa fragmentation et de l'état le plus souvent dégradé des pelouses des sites relais, éléments essentiels à la continuité écologique de la trame. A ce titre, l'élaboration d'un plan d'action en faveur de la conservation de ces sites est nécessaire pour améliorer la fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes ».

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand site
- Structure animatrice du site Natura 2000

Estimation du coût :

- Elaboration plan d'action : sur devis avec un plafond à 8000 €
- Animation : 5 jours/an

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

Site relais de la trame « pelouses et landes »

Surface concernée:

44 ha environ

OBJECTIFS

- Engager des actions de gestion écologique en partenariat avec les acteurs locaux afin d'entretenir et/ou de restaurer les pelouses des sites relais
- Contribuer à l'amélioration de la fonctionnalité écologique de la trame « pelouses et landes »
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des pelouses des sites relais

Acteurs concernés

- Commune et propriétaires privées
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Exploitants agricoles

Partenaires à mobiliser

- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Commune propriétaire
- Direction Départementale des Territoire de Saône-et-Loire

Localisation



Surfaces cibles :

44 ha comprenant 36 entités identifiées comme des sites relais de la trame « pelouses et landes » (carte ci-contre).

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le plan d'actions en faveur de la conservation des sites relais de la trame « pelouses et landes » sera composé des éléments suivants :

- un diagnostic écologique et socio-économique des sites relais pré-identifiés (caractéristiques de la végétation, état de conservation, activités humaines, pressions et menaces) ;
- un diagnostic « foncier » visant à identifier le statut foncier de chaque site (analyse du parcellaire, recherche des propriétaires, etc.)
- une stratégie d'actions déclinée en plusieurs programmes d'actions adaptés et priorisés selon les enjeux écologiques, les menaces et le statut foncier de chaque site (proposition d'outils de maîtrise foncière et/ou d'usage afin d'engager leur gestion conservatoire, mesure de gestion pour assurer l'entretien et/ou la restauration des milieux de pelouses et landes sèches)

L'entretien par pâturage étant un des meilleurs moyens pour assurer de manière pérenne le maintien de ces milieux, ce plan d'action sera articulé avec l'action A.1.4 (Etude préalable au renforcement de l'activité agropastorale). A ce titre, la faisabilité de la mise en place d'une gestion pastorale sera évaluée pour certains sites (caractéristiques agronomiques, contraintes techniques, définition de périmètres cohérentes d'éventuels parcs de pâturage sur ces surfaces, etc.).

A l'issue de la rédaction de ce plan d'action, il conviendra d'en assurer son animation pour accompagner sa mise en œuvre (animation foncière, appui scientifique et technique au déploiement des mesures de gestion, etc.). Cette phase d'animation pourra être portée par le Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site et l'animateur du site Natura 2000 en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne.

Bibliographie

- ALEXANDRE A., CAILLAUD A.-C., ABADIE D., PORTHAULT J., ROUSSELLE V. (2014) - Proposition d'une méthode d'évaluation pour prioriser les actions visant à assurer la maîtrise foncière et/ou d'usage de des éléments du réseau de pelouses calcicoles du Grand Chalon. CENB, Université de Bourgogne. 63 p.
- DAUBIGNEY P.-A., DEVEAUX T., GAUTIER V., MARGERY M.-C, PIERRE C. (2014) - Caractérisation écologique et hiérarchisation : application et analyse critique de la méthode sur le réseau de pelouses calcicoles du Grand Chalon. CENB, Université de Bourgogne. 47 p.
- BESANCON J., 2010. Les collines bisontines : réflexion sur l'amélioration du réseau des habitats naturels ouverts. Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté, Ville de Besançon. 62 p. + Annexes.
- WEBER E., (2009) - Plan d'actions territorial en faveur du réseau de pelouses calcicoles de la région naturelle de Clamecy. Conservatoire des Sites Naturels Bourguignons. 58 p. + annexes

Calendrier de réalisation

2018 : Rédaction plan d'actions
2019-2023 : Animation du plan
d'actions



**Fiche action A-2-1 :
Etude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt »**

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Occupant plus 25 % du territoire, Les habitats forestiers représentent une des principales composantes de la trame verte des monts du Mâconnais. Les sites cœurs de cette sous-trame forestière forment un arrière-plan constant du paysage notamment sur les versants en covisibilité des roches (massif du Torvon et bois de Cenves par exemple). Ils constituent également des réservoirs de biodiversité dont les caractéristiques sont encore mal connues. Pour ces raisons, il semble nécessaire d'étudier plus précisément les sites cœurs de la trame « forêt » afin de mieux cerner les enjeux écologiques et paysagers associés à ces espaces et d'identifier les secteurs nécessitant une attention particulière dans la gestion forestière.

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
2

F
I
C
H
E

A
-
2
-
1

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Etat
- ONF

Estimation du coût :
Sur devis avec un plafond à 15 000 €

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
Sites cœurs de la trame « forêt »
Sites cœurs de la trame « forêt » (massifs du Torvon, de Cenves et de Chasselas intégrés au périmètre du site classé plus particulièrement)

Surface concernée:
600 ha au sein du site classé

OBJECTIFS

- Mieux appréhender les enjeux écologiques et paysagers liés aux sites cœurs de la trame « forêt »
- Identifier les secteurs à forts enjeux écologiques et/ou paysagers
- Contribuer à leur prise en compte dans la gestion forestière

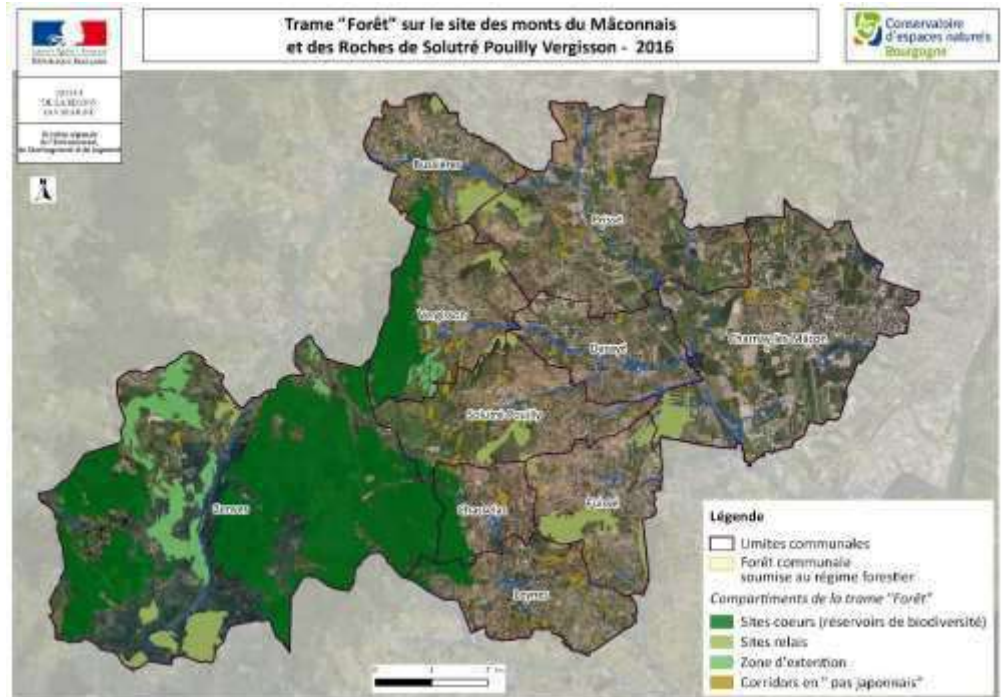
Acteurs concernés

- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Office Nationale des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Propriétaires privées / Communes propriétaire de forêts

Partenaires à mobiliser

- Prestataire spécialisé dans les études paysagères
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Directions Départementales des Territoire de Saône-et-Loire et du Rhône

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réalisation d'une étude ciblée sur les sites cœurs de la trame « forêt » et qui aura pour buts de :

- identifier et caractériser les enjeux écologiques et paysagers liés à ces massifs forestiers : présence d'espèces et/ou d'habitats rares et menacées, secteurs riches en micro-habitats associés au vieillissement des forêts et à la sénescence des arbres, zones où les coupes forestières auraient un fort impact paysager, etc. Ce travail sera réalisé sur la base des données bibliographiques existantes (documents d'aménagement et étude paysagère associée) et d'une expertise de terrain complémentaire ;
- localiser et cartographier précisément les secteurs à fort enjeu écologiques et/ou paysagers nécessitant une attention particulière dans la gestion forestière.

Sur la base de cette étude, il sera nécessaire d'engager une réflexion avec les différents partenaires concernés par la gestion de ces massifs forestiers afin de :

- mieux prendre en compte ces secteurs à forts enjeux dans les documents de gestion sylvicole (mesure A-2-2) ;
- de favoriser la constitution d'un réseau de bois sénescents (ou à cavités) et d'îlots de vieillissement (mesure A-2-4) ;
- de réduire, voire supprimer les éventuels impacts visuels des coupes forestières (éviter des contours rectilignes des zones d'intervention, conserver des îlots de peuplement pour soustraire des parties de coupes à la vision directe, laisser des arbres témoins pour constituer des relais visuels, engager un processus d'irrégularisation des peuplements forestiers sur certaines parcelles - mesure A-2-3 etc.).

- Zone d'application : cette étude sera menée prioritairement sur le massif du Torvon (commune de Vergisson) et les massifs des communes de Cenves et de Chasselas intégrés au périmètre du site classé (Bois de Cenves et Bois Chaintré).

Bibliographie

- ONF (2011), Aménagement de la forêt communale de Vergisson (2010-2029) et étude paysagère associée
- ONF (2012), Prise en compte du paysage dans les coupes de régénération forestière en site sensible dans la forêt domaniale de Châtillon en Côte d'Or

Calendrier de réalisation

2020-2022



OBJECTIFS A-2 : AMELIORER LA QUALITE PAYSAGERE ET BIOLOGIQUE DES HABITATS FORESTIERS

**Fiche action A-2-2 :
Elaboration d'un guide des bonnes pratiques de gestion forestière et prise en compte des enjeux paysages et naturels dans les documents de gestion forestière**

O
B
J
E
C
T
I
F
S
A
-
2

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Occupant plus 25 % du territoire, Les habitats forestiers représentent une des principales composantes de La trame verte des monts du Mâconnais. Les sites cœurs de cette sous-trame forestière forment un arrière-plan constant du paysage notamment sur les versants en covisibilité des roches (massif du Torvon et bois de Cenves par exemple). Ils constituent également des réservoirs de biodiversité. La gestion sylvicole influe directement sur l'expression et l'état de conservation de ces habitats forestiers, sur les potentialités d'accueil de la faune et de la flore et sur la qualité du paysage. Il convient donc de favoriser la prise en compte des enjeux écologiques et paysagers dans la gestion forestière des sites cœurs de la sous-trame forestière du territoire.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Etat
- ONF

Estimation du coût :
Sur devis avec un plafond à 6 000 €
Conception-impression

Financement / Subvention :
Europe (FEADER),
Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
Sites cœurs de la trame « forêt » (massifs du Torvon, de Cenves et de Chasselas intégrés au périmètre du site classé plus particulièrement)

Surface concernée:
600 ha au sein du site classé

OBJECTIFS

- Porter à connaissance les enjeux écologiques et paysagers liés aux sites cœurs de la trame « forêt »
- Prendre en compte ces enjeux dans les documents de gestion forestière
- Favoriser et promouvoir des interventions sylvicoles adaptées à ces enjeux

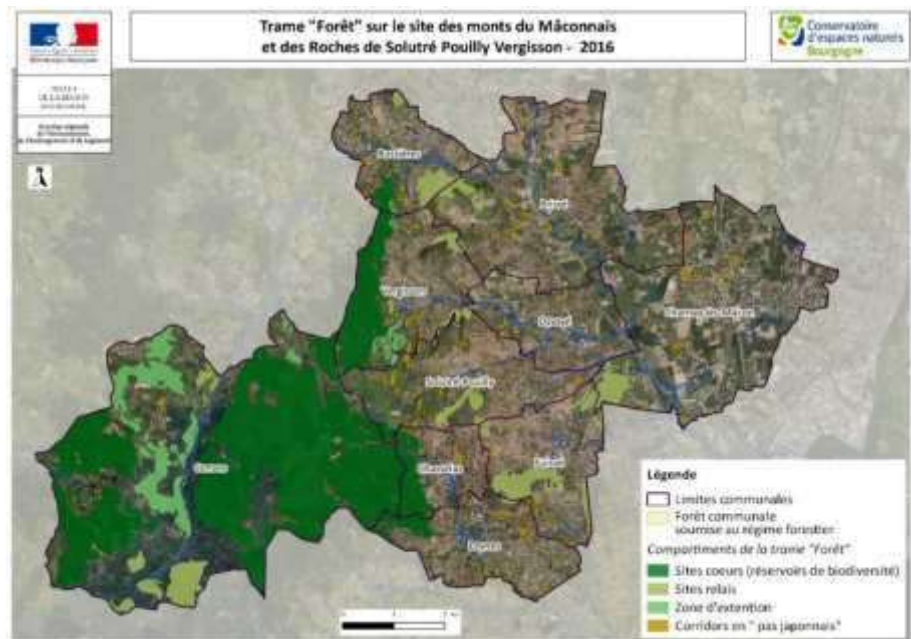
Acteurs concernés

- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Office Nationale des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Propriétaires privées / Communes propriétaire de forêts

Partenaires à mobiliser

- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Directions Départementales des Territoire de Saône-et-Loire et du Rhône

Localisation



F
I
C
H
E
A
-
2
-
2

DESCRIPTION DE L'ACTION

A la suite de l'étude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt » (mesure A-2-1), il s'agira d'élaborer et de diffuser un guide des bonnes pratiques de gestion forestière dans le but de :

- porter à connaissance les enjeux écologiques et paysagers liés aux sites cœurs de la trame « forêt » (massifs du Torvon et de Cenves plus particulièrement) ;
- faciliter l'intégration paysagère des actions forestières avec la proposition d'interventions sylvicoles permettant de réduire, voire supprimer les éventuels impacts visuels des coupes forestières sans altérer la production sylvicole (exemple dans le cas d'une coupe rase : limiter les surfaces, adopter des formes irrégulières, des limites courbes plutôt que des limites droites ou "géométriques", maintenir des îlots non exploités, etc.) ;
- promouvoir des pratiques et usages compatibles avec la conservation et la régénération des habitats forestiers à fort enjeux écologiques tout en accroissant leur naturalité (favoriser les essences locales, favoriser la diversité des structures de peuplements forestiers et des essences secondaires et minoritaires, engager un processus d'irrégularisation des peuplements sur certaines parcelles, mesures A-2-3);
- contribuer au maintien et au développement de micro-habitats associés au vieillissement des forêts et la sénescence des arbres (mesure A-2-4) dans le but d'améliorer le statut de conservation des habitats forestiers et d'accroître leur naturalité (diversité des niches écologiques favorable à la faune).

Ce guide sera rédigé en concertation avec les acteurs socioprofessionnels concernés. Les annexes vertes du Schéma régional de gestion Sylvicole en Bourgogne pourront être utilisées comme base de travail.

Il sera diffusé auprès des gestionnaires, des propriétaires et des exploitants forestiers.

La conception et l'impression (100 exemplaires) seront confiées à un prestataire infographiste.

En parallèle, un groupe de travail « forêt » regroupant les acteurs socioprofessionnels du territoire (ONF et CRPF notamment) sera constitué afin d'engager une réflexion sur la prise en compte des enjeux paysagers et écologiques dans les documents de gestion forestière. En premier lieu, il sera nécessaire de disposer d'une vision plus précise des délais de coupe sur les espaces de covisibilité à fort enjeu paysager et de proposer si nécessaire des adaptations aux interventions sylvicoles pour garantir leur intégration paysagère. A plus long terme, il conviendra de mettre en cohérence les documents de gestion forestière (lors de leur renouvellement) avec les enjeux et les objectifs du document unique de gestion.

Zone d'application : prioritairement sur le massif du Torvon (commune de Vergisson) et les massifs des communes de Cenves et de Chasselas intégrés au périmètre du site classé (Bois de Cenves et Bois Chaintré).

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- GERNIGNON C. (2002), Un guide paysager pour la forêt limousine. Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin, 162 p. + annexes.
- COLLECTIF (2011), Guide de recommandations sylvicoles du Site Natura 2000 FR26000974 « Pelouses et forêts calcicoles des coteaux de la Cure et de l'Yonne en amont de Vincelles », Communauté des Communes entre Cure et Yonne, 28 p.
- ONF, CRPF (2009), Guide paysager pour la gestion forestière des massifs Concors Sainte-Victoire, 8 p.
- CRPF (2012), Annexes vertes du Schéma régional de gestion Sylvicole en Bourgogne approuvées par arrêté du ministre de l'agriculture et de la pêche le 18 juillet 2012

Calendrier de réalisation

2022-2027



OBJECTIFS A-2 : AMELIORER LA QUALITE PAYSAGERE ET BIOLOGIQUE DES HABITATS FORESTIERS

Fiche action A-2-3 : Amélioration de la structure des peuplements en engageant un processus d'irrégularisation sur certaines parcelles

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Occupant plus 25 % du territoire, Les habitats forestiers représentent une des principales composantes de la trame verte des monts du Mâconnais. Les sites cœurs de cette sous-trame forestière forme un arrière-plan constant du paysage notamment sur les versants en covisibilité des roches (massif du Torvon et bois de Cenves par exemple). Ils constituent également des réservoirs de biodiversité. La gestion sylvicole influe directement sur l'expression et l'état de conservation de ces habitats forestiers, sur les potentialités d'accueil de la faune et de la flore et sur la qualité du paysage. Les peuplements forestiers possédant une structure diversifiée et irrégulière constituent des habitats favorables pour certaines espèces animales et végétales. A ce titre et afin de limiter l'impact paysager des coupes forestières, il convient d'engager un processus d'irrégularisation des peuplements forestier sur certaines parcelles.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- ONF
- CRPF
- Propriétaires forestiers

Estimation du coût :

Non estimable

Financement / Subvention :

Non finançable

Territoires concernés :

Sites cœurs de la trame « forêt » (Massif du Torvon et le massif de Cenves intégré au périmètre du site classé plus particulièrement)

Surface concernée:

A définir selon les enjeux paysagers et écologiques des parcelles forestières

OBJECTIFS

- Favoriser la diversité de la structure verticale des peuplements
- Limiter l'impact paysager des coupes forestières
- Favoriser certaines espèces remarquables (insectes saproxyliques, champignons)
- Contribuer au maintien et/ou à la régénération des habitats forestiers tout en améliorant leur état de conservation

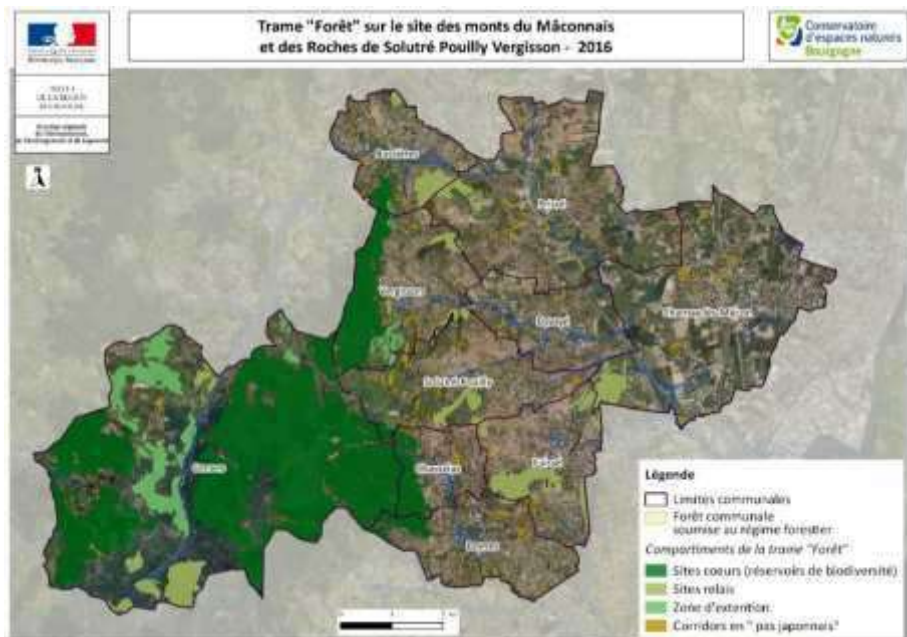
Acteurs concernés

- Office Nationale des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Propriétaires privées / Communes propriétaire de forêts

Partenaires à mobiliser

- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Directions Départementales des Territoire de Saône-et-Loire et du Rhône

Localisation



DOCUMENT UNIQUE DE GESTION

Site des monts du Mâconnais et des roches de Solutré Pouilly et Vergisson
DREAL Bourgogne-Franche-Comté - Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson
Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne - Territoires & Paysages

DESCRIPTION DE L'ACTION

Il s'agira à l'échelle de certaines parcelles à fort enjeux paysager et/ou écologique de favoriser l'irrégularité de la structure des peuplements forestiers. Les itinéraires sylvicoles permettant d'engager un processus d'irrégularisation sont variables suivant la structure des peuplements en place (futaie régulière de résineux, futaie régulière de feuillus, taillis sous-futaie). Classiquement, l'ouverture de petites trouées (10 à 50 ares) permet d'irrégulariser de vieux peuplements fermés dont l'exploitation est prévue, tout en favorisant leur condition de renouvellement. Le choix des peuplements à irrégulariser doit également tenir compte des stations forestières et de leur diversité à l'échelle du massif forestier géré. Certains milieux (cas des prés-bois, des milieux ouverts intraforestiers) constituent des éléments participants à l'irrégularisation des peuplements. Il convient donc de les repérer et de les prendre en compte dans les documents d'aménagements et dans l'exécution des coupes et des travaux.

Un groupe de travail « forêt » regroupant les acteurs socioprofessionnels du territoire (ONF et CRPF notamment) sera constitué afin d'engager une réflexion sur l'irrégularisation des peuplements forestiers (désignation de parcelles prioritaires au regard des enjeux paysagers et/ou écologique identifiés, évaluation de la faisabilité technique et économique, délais de mis en œuvre, etc.). Lors des renouvellements de document de gestion forestière (document d'aménagement, plan simple de gestion), il conviendra dans la mesure du possible d'adapter les itinéraires sylvicoles (programmes de travaux et de coupes) afin d'engager un processus d'irrégularisation sur certaines parcelles.

Zone d'application : prioritairement sur le massif du Torvon (commune de Vergisson) et les massifs des communes de Cenves et de Chasselas intégrés au périmètre du site classé (Bois de Cenves et Bois Chaintré).

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- AFI (2009). – Le traitement des futaies irrégulières. Valoriser les fonctions multiples de la forêt, 144 p.
- CRPF Bourgogne, AFI (2010) - Le traitement irrégulier des chênaies de Bourgogne, 32 p.
- MOZZICONACCI Y., VANSTAEVEL B. (2003) – Repères pour la conversion d'un taillis-sous-futaie de chêne en futaie irrégulière. - Forêt Entreprise, n° 151, pp. 46-51.
- ONF, CENB (2003) – La Bourgogne calcaire : Préservation des forêts, des pelouses et des habitats associés. Bilan du programme Life Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire, 24 p. + annexes
- RASSE N. (2012) - Le traitement irrégulier appliqué aux peuplements de douglas ou de pins purs et mélangés en Bourgogne, CRPF Bourgogne, 41 p.

Calendrier de réalisation

A partir de 2020



OBJECTIFS A-2 : AMELIORER LA QUALITE PAYSAGERE ET BIOLOGIQUE DES HABITATS FORESTIERS

Fiche action A-2-4 : Constitution d'un réseau de bois sénescents ou à cavités et d'îlots de vieillissement

O
B
J
E
C
T
I
F
S
A
-
2

F
I
C
H
E
A
-
2
-
5

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Occupant plus 25 % du territoire, les habitats forestiers représentent une des principales composantes de la trame verte des monts du Mâconnais. Les sites cœurs de cette sous-trame forestière forme un arrière-plan constant du paysage notamment sur les versants en covisibilité des roches (massif du Torvon et bois de Cenves par exemple). Ils constituent également des réservoirs de biodiversité. La gestion sylvicole influe directement sur l'expression et l'état de conservation de ces habitats forestiers, sur les potentialités d'accueil de la faune et de la flore et sur la qualité du paysage. La présence de micro-habitats liés au vieillissement des forêts et la sénescence des arbres offrent une grande diversité de niches écologiques pour la faune et la flore (fonge, mousses et lichens). Le maintien d'arbres morts ou en voie de dépérissement et la constitution d'îlots de vieillissement permet ainsi de favoriser ce type de micro-habitats.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- ONF
- CRPF
- Propriétaires forestiers

Estimation du coût :

Non estimable

Financement / Subvention :

Non finançable

Territoires concernés :

- Sites cœurs de la trame « forêt » (Massif du Torvon et le massif de Cenves intégré au périmètre du site classé plus particulièrement)
- Sites relais caractérisés par des chênaies pubescentes thermophiles (pourtour du Mont de Pouilly, des Roches de Vergisson et de Solutré)

Surface concernée:

A définir selon les enjeux paysagers et écologiques des parcelles forestières

OBJECTIFS

- Contribuer à l'amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers et de leur naturalité
- Favoriser la diversité des communautés animales et végétales liées aux stades matures et sénescents des forêts (insectes saproxyliques, champignons, lichens, oiseaux cavernicoles, chauves-souris, etc.)

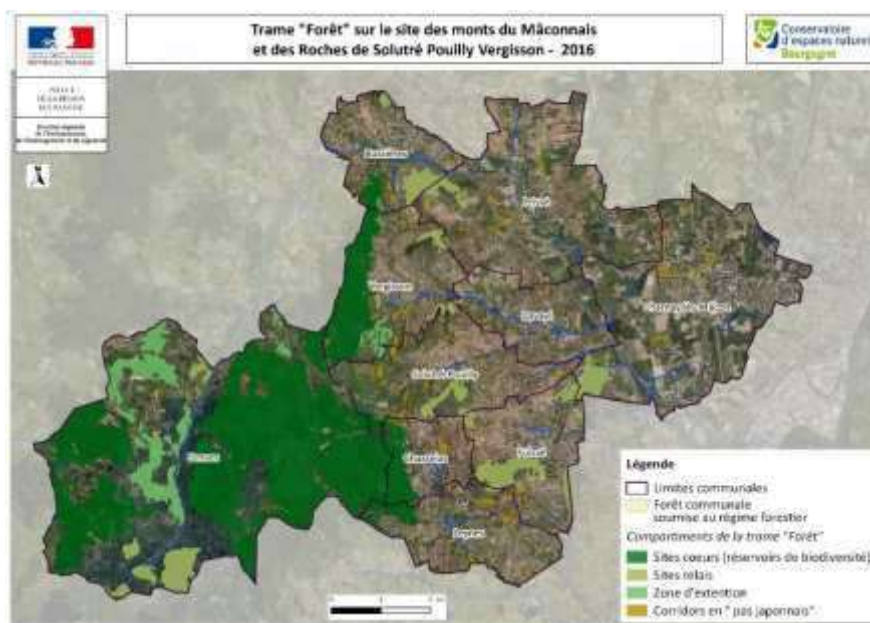
Acteurs concernés

- Office Nationale des Forêts
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Propriétaires privés / Communes propriétaire de forêts

Partenaires à mobiliser

- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Directions Départementales des Territoire de Saône-et-Loire et du Rhône

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agit de permettre le maintien et le développement d'arbres morts et à cavités ainsi que la constitution d'îlots de vieillissement. Le but est de favoriser la présence de micro-habitats forestiers dont dépendent bon nombres d'insectes et champignons ainsi que certaines espèces végétales (mousses et lichens notamment). Le maintien d'un couvert forestier permanent permet également de réduire l'impact des coupes forestières sur certains massifs (versants en covisibilité des roches notamment).

En premier lieu, il convient de sensibiliser les forestiers à cette dimension de la protection des espèces à travers leurs milieux, étroitement associés à la gestion courante (mesure A.2.2). En second lieu, un inventaire des micro-habitats est nécessaire afin de choisir les arbres et les secteurs (îlots de vieillissement) à désigner pour leur conservation (absence d'intervention sylvicole). L'étude paysagère et écologique des sites cœurs de la trame « forêt » (mesure A.2.1) permettra d'orienter le choix des secteurs à désigner.

- Critères pour le choix des arbres à conserver : sujets dépérissant ou mort et/ou présentant des cavités vastes en hauteur, arbres de gros diamètre (supérieur à 40 cm de préférence), arbres gélivés et suintants à faibles valeur commercial, arbres situés à l'écart de zones fréquentées.

- Pour le choix des îlots de vieillissement, privilégier des secteurs qui répondent à un ou plusieurs des critères suivants: les plus à l'écart de la fréquentation du public, richesse en micro-habitats associés au vieillissement des forêts et à la sénescence des arbres (arbres à grandes cavités, gros bois sur pied mort ou dépérissant, gros bois à terre ou en chandelle, coulées et suintement de sève permanents, champignons lignicoles de type grands polypores, etc.), où les coupes programmées sont plus importantes, en situation d'écotone, en périphérie voire au sein de sites présentant par ailleurs un intérêt écologique et/ou paysager, zones d'accès et d'exploitation difficile (cas des chênaies pubescente thermophile liées au versant des roches notamment).

- Recommandations techniques : conservation de 3 à 5 arbres dépérissants et/ou morts à l'hectare (espacement de 100 mètres environ afin de constituer un réseau écologiquement fonctionnelle), surface minimum des îlots de vieillissement : 1/2 hectare qui feront l'objet d'aucune intervention sylvicole hors coupes de sécurité. Prévoir la matérialisation sur le terrain des arbres et des îlots à conserver.

- Dans l'idéal, la désignation des arbres et des îlots de vieillissement se fera lors de la révision des documents de gestion forestière (localisation sur carte et prise en compte dans les programmes de travaux et de coupe).

- Habitats forestiers ciblés et zones d'application : Hêtraie-chênaie-charmaie acidophile à calcicole et hêtraie-chênaie acidiphile et chênaie pubescente thermophile, propriétéairement sur les massifs du Torvon (commune de Vergisson), les massifs des communes de Cenves et de Chasselas intégré au périmètre du site classé (Bois de Cenves et Bois Chaintré) et les versants boisés sur le pourtour des roches (Mont de Pouilly notamment).

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- ONF, CENB (2003) - La Bourgogne calcaire : Préservation des forêts, des pelouses et des habitats associés. Bilan du programme Life Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire, 24 p. + annexes.
- ONF (2003) - Ilots de vieillissement : mode d'emploi. Cellule d'expertises naturalistes, Dijon, 20 p + annexes
- LACLOS E. de (2003) - L'arbre autrement - ONF Dijon, 8 fiches techniques

Calendrier de réalisation

A partir de 2020



OBJECTIFS A-2 : AMELIORER LA QUALITE PAYSAGERE ET BIOLOGIQUE DES HABITATS FORESTIERS

**Fiche action A-2-5 :
Reconversion des plantations de résineux
vers des peuplements feuillus**

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
2

F
I
C
H
E

A
-
2
-
5

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Occupant plus 25 % du territoire, les habitats forestiers représentent une des principales composantes de la trame verte des monts du Mâconnais. Malgré une forte proportion de peuplements feuillus, une partie non négligeable des écosystèmes forestiers est composée de peuplements résineux résultant de plantations (à base de Douglas sur les roches acides et de pin noir d'Autriche associé à des cèdres sur les roches calcaires). Faites au détriment des habitats caractéristiques du territoire comme les hêtraies-chênaies-charmaies ou les pelouses calcicoles sur certains monts, une partie de ces plantations (pin noir d'Autriche plus particulièrement) s'avère peu adaptée aux conditions stationnelles avec des bois de qualité très médiocres et de faible valeur économique. Sur certaines parcelles situées sur les entités du site Natura 2000, il est envisagé de reconvertir ces plantations vers des peuplements feuillus.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
- ONF
- CENB

Estimation du coût :
Non estimé car très variable suivant les caractéristiques des peuplements en place et de la régénération après exploitation

Financement / Subvention :
Non finançable

Territoires concernés :
3 entités du site Natura 2000 (Mont Sard, Mont de Pouilly et Mont de Leynes)

Surface concernée:
8,5 ha

OBJECTIFS

- Restaurer les chênaies pubescentes thermophiles, habitat forestier d'intérêt écologique
- Améliorer l'état de conservation des habitats forestiers
- Contribuer à l'amélioration de la qualité paysagère du territoire

Acteurs concernés

- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site
- Structure animatrice du site Natura 2000
- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Communes propriétaire de forêts

Partenaires à mobiliser

- Office Nationale des Forêts
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne
- Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire

Localisation



Surface par entité :

- Mont Sard, 3,73 ha
- Mont de Pouilly, 2,72 ha
- Mont de Leynes, 2,05 ha

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Il s'agira de favoriser la transition progressive de peuplements résineux (pin noir d'Autriche associé ou non à des cèdres) en peuplements feuillus caractéristiques des chênaies pubescentes se développant sur les monts et les versants calcaires en situation xérothermophile. Cette mesure a pour but d'accompagner le retour des essences caractéristiques de l'habitat tout au long de la maturation du peuplement et après son exploitation. Pour atteindre cet objectif plusieurs itinéraires de gestion peuvent être envisagés en fonction de l'état des peuplements (composition, stade de maturation, présence ou non de semis de feuillus en sous strate, etc.): exploitation des résineux par bouquets, dégagement des taches de semis d'essences feuillues (Chêne pubescent, Alisier, Erable, etc.), conservation de la strate arbustive et des arbres morts.

- Un groupe de travail « forêt » regroupant les acteurs socioprofessionnels du territoire (ONF et CRPF notamment) et les communes propriétaires des parcelles concernées (Solutré-Pouilly, Leynes et Bussièrès) sera constitué afin d'engager une réflexion sur la reconversion des plantations de résineux vers des peuplements feuillus. Il s'agira notamment de définir des itinéraires sylvicoles adaptés à l'état des peuplements à reconvertir et de les planifier (programmes de travaux et de coupes) dans les documents de gestion forestière qui seront révisés (document d'aménagement des forêts communales concernées).

- Zone d'application (à mettre en cohérence avec les documents d'aménagements et les attentes des communes propriétaires et de l'ONF) : Mont Sard (3,73 ha), Mont de Pouilly (2,72 ha) et Mont de Leynes (2,05 ha) – cf. page précédente

- Échanges réguliers avec les opérateurs chargés des travaux (coupe forestières, dégagements de semis, etc.) afin d'assurer la traçabilité des opérations de gestion

- Suivi simplifié de la végétation (après exploitation et coupes d'éclaircies) pour mieux appréhender la dynamique d'évolution des peuplements forestiers (présence de semis d'essences feuillus notamment)

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- ONF (2002), Expérimentation de conversion de peuplements sur le Mont de Pouilly (forêt communale de Solutré-Pouilly) Programme Life Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire,

Calendrier de réalisation

A partir de 2020

OBJECTIFS A-3 : MAINTENIR ET RECONQUERIR LES PRAIRIES ET LE BOCAGE ASSOCIE



Fiche action A-3-1 : Maintien des systèmes d'élevage et des pratiques agricoles compatibles avec la préservation des prairies bocagères

O
B
J
E
C
T
I
F
S

A
-
3

F
I
C
H
E

A
-
3
-
1

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Intimement liées aux systèmes agricoles d'élevage, Les prairies bocagères occupent environ 25 % du territoire. Ce sont des milieux riches en biodiversité ordinaire formant une trame verte indispensable à la fonctionnalité écologique de certains habitats naturels (zones humides notamment) et au cycle biologique de certaines espèces (insectes, oiseaux, chauves-souris, etc.). Ils participent également à la mosaïque de paysage du territoire. Ils sont regroupés au sein de 4 secteurs : La commune de Cenves, La vallée de L'Arlois, La vallée de Solutré à proximité de La Grange du Bois et La partie aval de la vallée de La Petite Grosne. Localement, Les prairies subissent de fortes pressions et sont en nette régression suite à leur retournement et leur conversion en culture. Afin d'assurer leur préservation, il convient de soutenir et de promouvoir les pratiques agricoles d'élevage contribuant au maintien des prairies bocagères.

Priorité : 1

Porteurs de l'action :

-Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
-Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :

- MAEC de l'ordre de 200 €/ha/an

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

Trame « prairie bocagère »

Surface concernée:

1 900 ha dont 900 ha prioritaire au sein du site classé

Outils à mobiliser

MAEC

OBJECTIFS

- Soutenir et favoriser une utilisation agricole extensive des prairies bocagères
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des habitats prairiaux et du bocage associé
- Contribuer au maintien des systèmes d'élevage sur le territoire

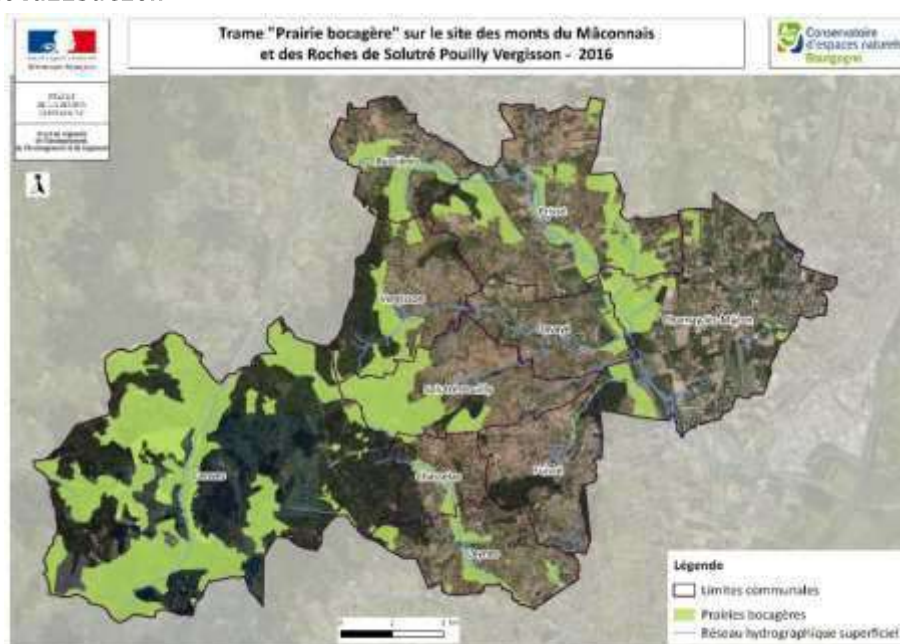
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site et commune de Solutré-Pouilly
- Collectivités locales
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire
- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mise en place ou maintien de pratiques agricoles compatibles avec la préservation des prairies des bocagères, à savoir :

- Entretien par pâturage extensif selon un cahier des charges précis (limitation du chargement, période de pâturage, limitation ou absence totale de fertilisation, interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, raisonnement de l'utilisation des traitements antiparasitaires, etc.) ;
- Entretien par fauche selon un cahier des charges précis (fauche tardive après le 20 juin, limitation ou absence totale de fertilisation, interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, mise en place de zones de mise en défens, etc.) ;
- Entretien des haies selon un plan de gestion précis (type de taille, périodicité, non intervention sur certains linéaires, période d'intervention de préférence entre le 1 décembre et mi-février, maintien d'arbres remarquables, etc.) - mesure A.3.2

- Une mesure visant à la reconversion des cultures en prairies sera également proposée et sera encadrée selon un cahier des charges précis (mise en place d'un couvert herbacé localisé de façon pertinente, type de couverts à planter, maintien du couvert herbacé de façon et entretien selon certaines modalités, etc.)

- Afin d'apporter un soutien financier aux exploitants agricoles souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de ces pratiques, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) propre au territoire sera proposé au titre de l'enjeu « biodiversité » associé à la trame « prairies bocagères ». Il sera décliné en différentes Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) localisées reprenant les différents éléments précités.

- En parallèle, un plan d'actions en faveur des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères (zones humides, ripisilve, mare, etc.) sera élaboré (mesures A.3.3). Sur la base de ce document, d'autres Mesures Agro-Environnementales pourront être proposées afin d'assurer le maintien et/ou la restauration de ces habitats patrimoniaux.

- En complément, il semble nécessaire d'engager une réflexion pour une meilleure valorisation des produits (viandes, fromages, etc.) issus de pratiques d'élevage favorables au maintien des prairies bocagères du territoire (circuit court, « label » à développer, etc.), cf. mesure A.1.4.

- Zone d'application : cette action sera mise en place prioritairement sur la vallée de l'Arlois, la vallée de Solutré à proximité de la Grange du Bois et la vallée de la Petite Grosne.

Bibliographie

- Projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » (Communauté de Communes du Clunisois, 2016)
- Notices des MAEC sur le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » (Communauté de Communes du Clunisois, 2016)

Calendrier de réalisation

2019 à 2023

(poursuite après 2023 selon état d'avancement)



OBJECTIFS A-3 : MAINTENIR ET RECONQUÉRIR LES PRAIRIES ET LE BOCAGE ASSOCIÉ

Fiche action A-3-2 : Développement et maintien du maillage bocager

RAPPEL DE LA PROBLÉMATIQUE

Elément structurant de certaines entités paysagères des monts du Mâconnais, Le maillage bocager joue un principalement rôle primordial dans Le bon fonctionnement des équilibres naturels. Associée aux prairies, il forme une trame verte assurant des fonctions essentielles sur Le plan écologique et agricole (habitats favorables à certaines espèces végétales et animales, corridors écologiques, fonctions hydrauliques, limitation de L'érosion, protection des cultures, abris pour les troupeaux, etc.). Il participe également à L'identité paysagère du territoire. Localement, Le bocage subit de fortes pressions et est en nette régression (cas de La vallée de La Petite Grosne). Pour ces différentes raisons, il constitue un fort enjeu de conservation sur Le territoire et mérite une attention particulière afin d'assurer son maintien et son développement.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :

- Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
- Collectivités locales
- Exploitants agricoles

Estimation du coût :

Variable suivant les opérations (plantation, entretien, etc.)

Financement / Subvention :

Europe (FEADER), Etat, Conseil Régional, Collectivités territoriales

Territoires concernés :

Trame « prairie bocagère »

Surface concernée:

1 900 ha dont 900 ha prioritaire

OBJECTIFS

- Renforcer et densifier le maillage bocager du territoire
- Favoriser un entretien et une valorisation du bocage
- Améliorer la fonctionnalité écologique de la trame bocagère (continuité écologiques)

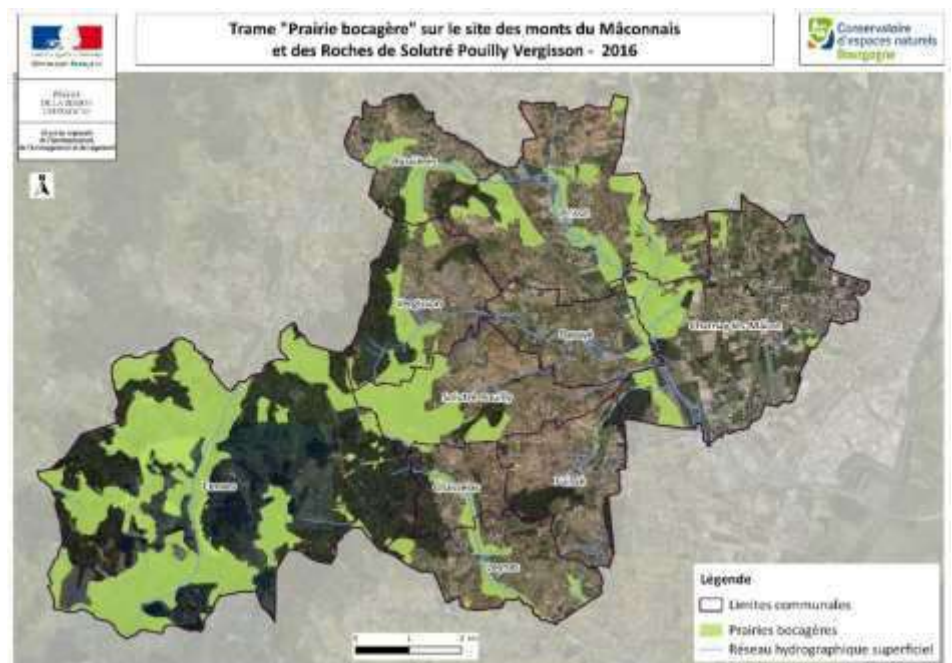
Acteurs concernés

- Exploitants agricoles
- Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site et commune de Solutré-Pouilly
- Collectivités locales

Partenaires à mobiliser

- Chambres d'Agriculture de Saône-et-Loire, du Rhône et de Bourgogne
- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire et du Rhône
- Alterre Bourgogne Franche-Comté (Réseau Bocages)
- Fédération Départementale des Chasseurs de Saône et Loire
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

- En premier lieu, il convient d'améliorer les connaissances sur le bocage du territoire et ses caractéristiques (localisation, état de conservation, structure, essences présentes, milieux environnants, mode d'entretien) au travers d'un inventaire (atlas cartographique). Sur la base de ce travail, une hiérarchisation des secteurs à forts enjeux pourra être réalisée et ainsi permettre d'orienter les actions à mettre en œuvre pour préserver et développer le bocage du territoire.

- Différentes actions peuvent être envisagées allant de la création de la haie à son entretien en passant par sa valorisation :

- Création d'une haie (préparation du sol, plantation, etc.) en privilégiant les secteurs bocagers présentant de fortes discontinuités écologiques afin d'améliorer la fonctionnalité du réseau bocager du territoire ;
- Entretien d'une haie selon un cahier des charges précis (type de taille, périodicité, non intervention sur certains linéaires, période d'intervention de préférence entre le 1 décembre et mi-février, maintien d'arbres remarquables, etc.)

- Afin d'apporter un soutien financier aux exploitants agricoles souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de ces pratiques, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) propre au territoire sera proposé au titre de l'enjeu « biodiversité » associé à la trame « prairies bocagères ». Il sera décliné en différentes Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) localisées reprenant les différents éléments précités.

- En complément, il semble nécessaire à d'engager une réflexion avec les acteurs concernés par la gestion du bocage (exploitant agricole, communes, etc.) pour une meilleure valorisation de la haie (production de bois énergie ou de plaquette pour paillage animal, plan de gestion bocager, mutualisation des moyens techniques, etc.)

- Zone d'application : cette action sera mise en place prioritairement sur la vallée de l'Arlois, la vallée de Solutré à proximité de la Grange du Bois et la vallée de la Petite Grosne.

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- Chambre d'agriculture de Bourgogne (2014), Gestion et valorisation durable de la haie, 6 p.
- Pôle bocage Région Pays de la Loire (2015), La commune et le bocage, classeur consultable en ligne (<http://www.bocage-paysdelaloire.fr>)
- ALTERRE Bourgogne Franche-Comté, Divers retours d'expériences du réseau bocage de Bourgogne
- LIAGRE F. (2006), Les haies rurales, rôles - création - entretien. France agricole, 319p.
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (2002). Guide technique du bocage. 44p.
- Projet Agro-Environnemental et climatique du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » (Communauté de Communes du Clunisois, 2016)

Calendrier de réalisation

2019 à 2023
(poursuite après 2023 selon état d'avancement)



OBJECTIFS A-3 : MAINTENIR ET RECONQUERIR LES PRAIRIES ET LE BOCAGE ASSOCIE

Fiche action A-3-3 : Plan d'action en faveur des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères

RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE

Intimement liées aux systèmes agricoles d'élevage, Les prairies bocagères occupent environ 25 % du territoire. Ce sont des milieux riches en biodiversité ordinaire formant une trame verte et abritant des habitats d'intérêt patrimonial : mares, zones humides (mouillères, ripisylve) et affleurements rocheux et végétation pionnière associée. Ces habitats souvent relictuels et fragmentés sur le territoire joue un rôle essentiel dans le cycle biologique de certaines espèces (odonates, lépidoptères, orthoptères, amphibiens, espèces végétales, etc.). Ils participent également à la mosaïque de paysage du territoire. Ces milieux à fort intérêt écologique subissent localement de fortes pressions et leur fonctionnalité écologique semble altérée sur le territoire. Afin d'assurer leur préservation, il convient de mettre en place un plan d'actions en faveur de ces habitats d'intérêt patrimonial.

Priorité : 2

Porteurs de l'action :
-Syndicat Mixte de Valorisation du Grand Site
-Conservatoire d'Espaces Naturels

Estimation du coût :
- Inventaire des habitats : sur devis avec un plafond à 10 000 euros
- Coût des opérations d'entretien et de restauration variable suivant les opérations

Financement / Subvention :
Europe (FEADER), Etat, Collectivités territoriales

Territoires concernés :
Trame « prairie bocagère »

Surface concernée:
1 900 ha dont 900 ha prioritaire

OBJECTIFS

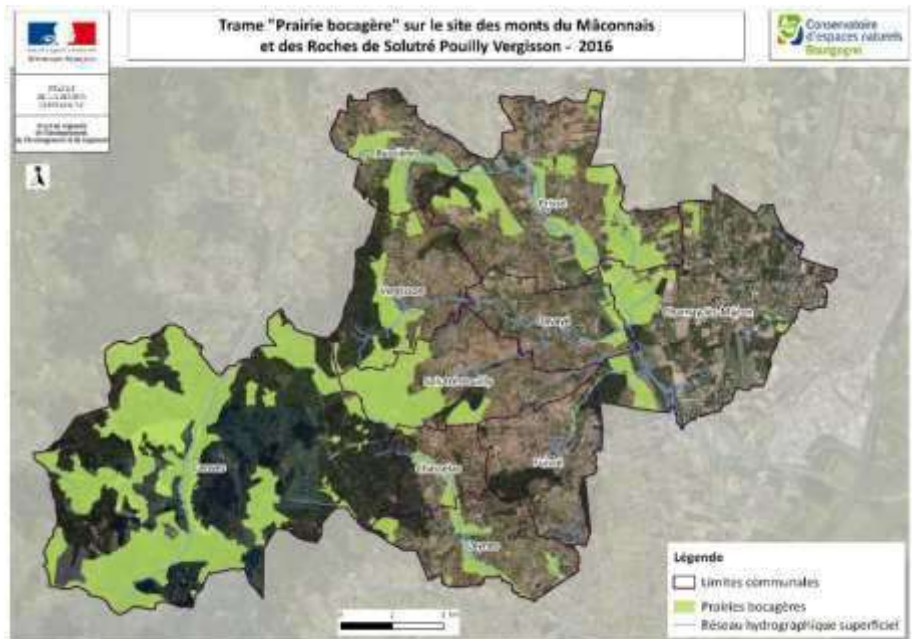
- Améliorer les connaissances sur les habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères
- Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation de ces habitats
- Soutenir et favoriser la prise en compte de ces milieux dans la gestion agricole des prairies bocagères

- Acteurs concernés**
- Exploitants agricoles
 - Syndicat Mixte de Valorisation Grand Site et commune de Solutré-Pouilly
 - Collectivités locales
 - Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Partenaires à mobiliser

- Chambres d'Agriculture de Saône-et-Loire et du Rhône
- Directions Départementales des Territoires de Saône-et-Loire et du Rhône
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Bourgogne

Localisation



DESCRIPTION DE L'ACTION

Le plan d'actions en faveur de la conservation des habitats d'intérêt patrimonial associés aux prairies bocagères sera composé des éléments suivants :

- un inventaire associé à un diagnostic écologique et socio-économique (usages, modes de gestion) des habitats d'intérêt patrimonial du territoire : mares, zones humides (mouillères, ripisylve) et affleurements rocheux et végétation pionnière associée ;
 - une hiérarchisation des sites abritant des habitats d'intérêt patrimonial afin d'orienter et de prioriser les interventions nécessaires au maintien et/ou à l'amélioration de leur état de conservation ;
 - un programme d'actions visant à proposer des mesures d'entretien et de restauration adaptées aux enjeux de conservation et aux caractéristiques des habitats ciblés (reprofilages des berges des mares, mise en place de zones de mise en défens d'habitats sensibles au piétinement, adaptation des modalités de pâturage, gestion différenciée des ripisylves associées aux ruisseaux et cours d'eau, etc.).
- Afin d'apporter un soutien financier aux exploitants agricoles souhaitant s'engager dans la mise en œuvre de ces pratiques, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) propre au territoire sera proposé au titre de l'enjeu « biodiversité » associé à la trame « prairies bocagères ». Il sera décliné en différentes Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) localisées et adaptées aux enjeux de conservation des habitats ciblés.
- En parallèle, les communes prioritaires pouvant être concernées par la gestion de ces habitats patrimoniaux seront sensibilisées aux enjeux de conservation et de gestion associés à ces habitats.
- Zone d'application : ce plan d'action ciblera prioritairement la vallée de l'Arlois, la vallée de Solutré à proximité de la Grange du Bois et la vallée de la Petite Grosne.

Exemple d'expérience réalisée / bibliographie

- Retours d'expériences divers menés dans le cadre du réseau mares de Bourgogne porté par le CENB
- Retours d'expériences divers liés à des inventaires de milieux humides sur plusieurs bassins versants en Bourgogne
- Projet Agro-Environnemental et Climatique du site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » (Communauté de Communes du Clunisois, 2016)
- Notices des MAEC sur le site Natura 2000 « Bocage, forêts et milieux humides du bassin de la Grosne et du Clunisois » (Communauté de Communes du Clunisois, 2016)

Calendrier de réalisation

2020-2021